

**Que nous dit l'exemple syrien sur l'implication  
des femmes dans le processus de paix au sein des  
sociétés dominées par la religion ?**

---

Mémoire soumis à l'Université de Manchester  
pour le Master « Peace and Conflict Studies »  
au sein de la Faculté des Sciences humaines

2021

Numéro d'identification étudiant.e - 10777789

Faculté de Sciences sociales

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	3
RÉSUMÉ	4
DÉCLARATION	5
DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	5
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 2 : L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE PAIX EN SYRIE</b>	<b>12</b>
Les femmes syriennes : l'aide humanitaire et la consolidation de la paix au sein des communautés locales	12
La difficile mission de calquer l'implication locale des femmes à l'échelle internationale	17
<b>CHAPITRE 3 : ENGAGER LES FEMMES DANS LES NÉGOCIATIONS DE PAIX : LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE 4 : LES FEMMES DANS LE CONFLIT : VICTIMES OU ACTRICES ?</b>	<b>28</b>
Le réflexe patriarcal d'essentialisation du statut de victime des femmes	28
Le rôle oublié des femmes syriennes dans le soulèvement	33
<b>CHAPITRE 5 : PÉRIODE DE PAIX EN SYRIE SOUS LE RÉGIME D'ASSAD : ACTER L'INFÉRIORITÉ DES FEMMES POUR SATISFAIRE LA CLASSE RELIGIEUSE</b>	<b>36</b>
Le parti Baas au pouvoir : La complaisance envers la majorité conservatrice traditionnelle sunnite aux dépens des femmes	36
LES SYRIENS ALAOUTITES : UNE MINORITÉ PLUTÔT MODÉRÉE	36
Les stéréotypes de genre ancrés dans l'interprétation quotidienne de l'Islam en Syrie	40
<b>CONCLUSION</b>	<b>42</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>46</b>

## LISTE DES ACRONYMES

BiH	Bosnie-Herzégovine
CCL	Comité de coordination locale
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIA	Central Intelligence Agency (Agence américaine du renseignement)
CPI	Cour pénale internationale
CSONU	Conseil de sécurité des Nations Unies
CRSV	Violence sexuelle liée aux conflits
DPA	Accords de Dayton
EIIL	État islamique en Irak et au Levant
EIIS	État islamique en Irak et en Syrie
FPS	Programme « Femmes, Paix et Sécurité »
FIDH	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
GWU	Union générale des femmes syriennes
HCN	Haut comité pour les négociations
ICAN	Réseau d'action de la société civile internationale (International Civil Society Action Network)
ICR2P	Coopération internationale sur la responsabilité de protéger
IQd	Approche axée sur la diplomatie tranquille (Initiative on Quiet Diplomacy)
IWPR	Institute for War & Peace Reporting
LIFPL	Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGI	Organisation non gouvernementale internationale
ONU	Nations Unies
PCS	Peace and Conflict Studies (Études sur la paix et les conflits)
P/CVE	Prévenir et combattre l'extrémisme violence (Preventing and Countering Violent Extremism)
PDI	Personnes déplacées internes
PYD	Parti de l'union démocratique (Parti politique kurde)
RCSONU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
SWIPD	Initiative des femmes syriennes pour la paix et la démocratie (Syrian Women's Initiative for Peace and Democracy)
SWL	Ligue des femmes syriennes (Syrian Women's League)
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VBG	Violence basée sur le genre
VCF	Violence contre les femmes
WAB	Conseil consultatif des femmes syriennes (Women Advisory Board)

## RÉSUMÉ

Les femmes ont été des actrices de première ligne du soulèvement en Syrie. Lorsque le conflit a dégénéré en guerre civile, elles ont été les premières victimes du déchaînement de violence du régime, de l'opposition et des groupes terroristes comme l'État islamique. Convaincues que l'avenir de la Syrie est celui de la démocratie et de l'implication des femmes, elles risquent leurs vies chaque jour en apportant de l'aide humanitaire et en menant des initiatives de consolidation de la paix au sein de leurs communautés. Malgré des réussites à l'échelon local et de nombreux écrits attestant des bénéfices de l'implication des femmes vers une paix durable, elles sont toujours les grandes absentes des négociations de paix. Il est frappant de constater que les femmes sont exclues des pourparlers de paix de Genève soutenus par l'ONU alors même que l'institution travaille sur cet enjeu depuis l'adoption de la résolution 1325 il y a 20 ans et plaide régulièrement pour la participation des femmes dans les processus de paix. Des progrès sont notables, toutefois, ce soutien est maladroit, entaché de stéréotypes de genre et plutôt théorique. Avancer un discours qui présente les femmes en victimes efface complètement le rôle actif qu'elles ont depuis 2011, leurs compétences en matière de direction, leur capacité à fédérer et rassembler, à dépasser les barrières entre camps opposés et à offrir de nouveaux points de vue. Selon le concept de paix négative, dans les pourparlers entre dirigeants masculins et groupes armés, la négociation de la fin des violences par les femmes non combattantes ne revêt aucun intérêt. Au sein d'un système patriarcal, le statut de victime des femmes semble plus plausible que celui de cheffe ou dirigeante. Par ailleurs, en Syrie, le régime a été influencé durant des décennies par la classe religieuse qui maintient l'infériorité des femmes dans la vie quotidienne. Leur visibilité, leur remise en question des normes de genre, leur désir d'être l'égale des hommes, et leur intention d'avoir voix au chapitre concernant l'avenir de leur pays constituent une vision insupportable.

## DÉCLARATION

Ce mémoire est le seul travail de l'étudiante et aucune référence présente n'a fait l'objet de candidature pour un diplôme ou une certification autre que pour la présente université ou institution éducative.

## DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

i. L'autrice de ce mémoire (y compris les annexes et/ou listes de ce mémoire) dispose de certains droits de propriété intellectuelle et droits associés et elle a donné son accord pour leur utilisation par l'Université de Manchester notamment à des fins administratives.

ii. Les copies de ce mémoire, totales ou par extraits, en version physique ou électronique, ne pourront se faire que conformément aux droits de propriété intellectuelle et à la législation de 1988 en la matière (Copyright, Designs and Patents Act), au besoin et selon les accords de reproduction auxquels l'Université est partie. Cette section doit figurer sur toutes les copies établies.

iii. La détention de droits de propriété intellectuelle, brevets, dessins, marques déposées et autres droits associés (nommés « droits de propriété intellectuelle ») et la reproduction de travaux protégés dans le présent mémoire, tels que les graphiques et tableaux (nommés « reproductions »), décrit dans ce mémoire, peuvent ne pas être la propriété de son autrice et appartenir à une partie tierce. Les dits droits et dites reproductions ne peuvent et doivent être utilisés sans l'accord écrit préalable du détenteur/de la détentrice des dits droits et/ou dites reproductions.

iv. Des informations complémentaires sur l'utilisation, la publication et la commercialisation du présent mémoire, des droits de propriété intellectuelle et droits associés et/ou les reproductions autorisées figurent dans la politique de l'Université relative aux droits de propriété intellectuelle [University IP Policy](#), et dans toutes les déclarations de restriction concernant un mémoire archivé auprès de la bibliothèque de l'Université et dans le règlement de la bibliothèque de l'Université [The University Library's regulations](#).

« Permettre aux hommes qui préparent la guerre de préparer la paix est une mauvaise habitude ».  
Swanee Hunt, ancienne ambassadrice des États-Unis en Autriche et présidente de Women Wageing Peace

« Sachant que la conclusion d'accords de paix et la paix elle-même ont plus de chances de réussite lorsque les femmes sont impliquées, il est effarant de constater qu'elles demeurent le groupe de parties prenantes le plus souvent exclu des négociations officielles de paix. C'est aussi illégal au regard du droit international. »

Lisa Davis, Responsable de la défense des droits humains, MADRE

« La cuisine ou le cercueil »

Slogan souvent utilisé dans les cercles salafistes et jihadistes pour évoquer la place des femmes

## INTRODUCTION

Le soulèvement en Syrie a commencé en mars 2011 à la suite des printemps arabes entamés quelques mois plus tôt en Tunisie. Rapidement, la révolution pacifique s'est transformée en conflit armé entre le régime syrien de Bachar al-Assad et l'opposition. Les groupes terroristes en marge ont tenté de tirer profit du chaos et les puissances étrangères se sont immiscées en soutenant un camp ou l'autre. Le conflit entre dans sa onzième année et représente l'une des plus graves crises humanitaires du XXI<sup>e</sup> siècle. Selon les chiffres 2021 d'UNICEF, 20 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire et de protection en Syrie et près de 500 000 personnes sont mortes depuis le début du conflit (France 24, 2021).

En 2012, soit un an après le début de la révolution, Kofi Annan, alors envoyé spécial conjoint pour la Syrie, a exercé son rôle de rétablissement de la paix.

« Le rétablissement de la paix concerne les conflits en cours et comprend, normalement, des actions diplomatiques visant à mener les parties en conflit à un accord négocié. Le Secrétaire général des Nations Unies peut exercer ses « bons offices » afin de faciliter la résolution d'un conflit. Les envoyés, les gouvernements, les groupes d'États et/ou les organisations régionales sont susceptibles de participer aux actions de rétablissement de la paix. Le rétablissement de la paix peut également être l'œuvre de groupes non officiels et non gouvernementaux ou d'une personne agissant de manière indépendante. »

(ONU Le rétablissement de la paix, *Terminologie*)

Kofi Annan a invité respectivement le Secrétaire général des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, les ministres des Affaires étrangères chinois, français, russe, britannique, américain, turc, koweïtien et qatari ainsi que la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union européenne à se rencontrer afin « d'identifier les étapes et les mesures garantissant la mise en œuvre complète du plan en six points pour la paix et les résolutions 2042 [sur le contrôle du cessez-le-feu] et 2043 [sur la création d'une mission de supervision des Nations Unies en Syrie] du Conseil de Sécurité, comprenant un arrêt immédiat de la violence sous toutes ses formes » (Kofi Annan 2012). Le Groupe d'action pour la Syrie, formé par ces représentant.e.s, a ensuite proposé une feuille de route pour la paix, appelée le communiqué de Genève, qui intégrait les femmes dans le processus (Moore et Talarico 2015). La résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée un an

plus tard, appelait à une conférence pour la paix en Syrie à Genève afin d'échanger sur les options de paix, de réconciliation, de reconstruction et de sécurité (Moore et Talarico 2015). À la conférence de Genève II, les femmes étaient absentes. Entre le communiqué de Genève et le début des négociations de paix, la présence des femmes semble avoir été oubliée par les parties prenantes.

Le plus frappant en débutant des recherches sur l'intégration des femmes dans le processus de paix est le fossé entre les négociations officielles dites de type 1 « entre États ou groupes politiques en quête d'indépendance, de représentation ou de contrôle au gouvernement » (Moore et Talarico 2015, 220) telles que les négociations de Genève, et les négociations parallèles dites de type 2 « qui impliquent des organisations non gouvernementales (ONG) ou des personnes agissant de manière indépendante et qui sont considérées plus informelles » (Moore et Talarico 2015, 221). Dans les négociations de type 2, les femmes sont très présentes et à l'origine de nombreuses initiatives pour la paix dans les communautés locales. Dans les négociations de type 1 telles que les pourparlers de Genève, elles ne sont pas présentes ou le sont uniquement à des fins de communication plutôt que de contribution pertinente saluée par les Nations Unies. Il est dommage de ne pas tenir compte de ce que montre l'étude de Laurel Stone (2014), citée par Moore et Talarico (2015), à savoir que l'intégration des femmes dans les négociations de type 1, en tant que parties tierces représentant la société civile ou en tant que membres de la délégation de négociation des groupes armés, permet d'augmenter les chances de réussite d'un cessez-le-feu de 24,9 %. Inclure la société civile, dont les femmes font partie, dans les négociations et la signature d'accords de paix permet également de réduire les risques de reprise de conflit de 64 % (LIFPL et al. 2013).

Un large éventail de parties prenantes autour de la table des négociations entraîne une diversité de sujets abordés et génère une plus grande variété de thématiques et de solutions intégrées dans un traité. Quand les femmes sont présentes, elles font part de leur perspective, et leur expérience du conflit influencera la manière dont elles vont concevoir la paix. (Krause et Enloe 2015). Les idées reçues concernant les femmes et leur implication ainsi que leur nature peuvent leur être favorable, car les parties en conflit les considèrent comme des personnes honnêtes et impartiales. Cette neutralité supposée, réelle ou non, constitue un atout dans les processus de paix « puisqu'elle donne accès [aux femmes] à des parties au conflit habituellement refusées aux dirigeants masculins » (Tabbara et Rubin 2018, 3). Pourtant, si la



Banque mondiale recommande davantage d'intégration dans les négociations de paix (LIFPL et al. 2013), le rapport d'ONU Femmes datant de 2012 montre que : les femmes représentent seulement 4 % des signataires des accords de paix ; elles ne sont que 2,4 % à être des médiatrices de premier plan ; et seul 9 % des personnes prenant part aux négociations sont des femmes. Le travail mené par la Ligue internationale des femmes pour la liberté et pour la paix (LIFPL) et d'autres organisations de femmes (2013) renforce les conclusions que « durant la période 2000 à 2011, un accord de paix sur cinq a échoué dans les cinq années suivantes ; plus d'un ont avorté ou n'ont pas tenu dans les dix années suivantes » (1).

Que se passe-t-il entre les négociations de type 1 et 2, pourquoi les femmes sont-elles présentes dans une catégorie et cruellement absentes dans l'autre ? Pourquoi ce constat perdure alors que la communauté internationale sait pertinemment que les négociations inclusives de type 1 ont plus de chances de donner lieu à une paix durable ? « Les conflits armés ne sont pas neutres sur le plan du genre » (Moore et Talarico, 2015, 221), toutefois la paix doit inclure les femmes. Comme O'Reilly et al. (2015), Goetz et Jenkins (2016) et Lethi (2019) l'ont souligné, dans le contexte de la paix négative, la paix est envisagée uniquement comme la fin du conflit, et il semble logique pour la médiation et les parties tierces d'inviter à la table des négociations les personnes responsables de violence, notamment les chefs des milices. À l'opposé, les organisations de femmes sont perçues principalement comme les victimes passives du conflit et sont ainsi exclues des négociations. La paix négative implique le déni de la violence commise par ces groupes contre des pans de la population, comme les femmes (Goetz et Jenkins 2016). Sachant que « l'institution masculine par excellence est certainement l'armée » (Moghadam 2012, 51), les négociations de paix concernant les parties en conflit ont moins de chance d'impliquer les femmes et sont très claires sur leur position. À titre d'exemple, « en Syrie..., les soldats ont un rôle central dans les pourparlers et déclarent assez ouvertement que les femmes sont inutiles et ne sont pas les bienvenues à la table des négociations » (Lehti 2019 ; 167). Comme Davis (2015) qui affirme que « l'exclusion à un processus de négociation ne relève pas de la démocratie et ne peut que nourrir l'instabilité et la reprise des violences », je pense que cette réticence à intégrer les femmes pour mettre fin à un conflit est le fruit de stéréotypes de genre et de valeurs profondément ancrées dans la religion et la culture en temps de paix et qui sont traduites dans la loi syrienne même.

Les recherches actuelles analysent indépendamment les stéréotypes de genre, l'implication des femmes dans les processus de paix, les actions militantes des femmes à l'échelle locale, les droits des femmes au Moyen-Orient et en Syrie, etc. Cette étude, qui prend une approche

féministe, propose de mettre en lumière les liens qui existent entre ces problématiques et de démontrer que le rôle et l'espace limité accordés aux femmes dans le processus de paix syrien trouvent leurs origines dans la domination de la société par la classe religieuse en Syrie.

Dans le chapitre liminaire, nous détaillerons la méthodologie utilisée pour recueillir et analyser les données présentées dans ce mémoire. L'implication des femmes syriennes dans le processus de paix en Syrie sera articulée dans le deuxième chapitre et nous soulignerons l'écart entre l'échelle locale et internationale ainsi que les considérations basées sur le genre en matière de paix. Dans le troisième chapitre, nous étudierons le rôle joué par la communauté internationale et plus particulièrement par l'ONU dans la réplication des stéréotypes de genre lors des pourparlers de paix de Genève. L'avant-dernier chapitre donnera une vue d'ensemble de la participation des femmes syriennes au soulèvement et illustrera les conséquences de la militarisation et de la radicalisation de la révolution pour ces dernières. Nous établirons également que l'implication limitée des femmes dans le processus de paix, à l'opposé de leur rôle majeur dans ce conflit, ne constitue que le reflet logique d'une société dominée par la classe religieuse et que le parti Baas aux commandes a troqué l'égalité des sexes au profit du pouvoir.

## CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente la méthodologie utilisée pour répondre à la question à l'étude « Que nous apprend le processus de paix en Syrie sur l'implication des femmes dans le rétablissement de la paix au sein des sociétés dominées par la religion ? ». Ce mémoire se base sur l'analyse de données secondaires : articles, rapports, résolutions, etc., produites entre 1998 et 2021 par un large éventail d'acteurs dont des expert·e·s en études sur la paix et les conflits et sur le genre, des féministes ou organisations associées, des ONG et des ONG internationales. En raison de la contrainte temporelle, de l'impossibilité et du danger de se rendre sur le terrain situé en zone de guerre, l'analyse des écrits a été privilégiée aux entretiens.

Dans l'ensemble, ce travail s'intègre à la littérature sur les demandes d'intégration de plus de représentant·e·s de la société civile, notamment des femmes, aux négociations de paix, et fait également partie des travaux en faveur de la déconstruction des préjugés sexistes toujours présents en matière de rétablissement de la paix

Les recherches préliminaires menées montrent l'écart existant entre le constat du manque de femmes impliquées dans les processus de paix, relayé par de nombreuses organisations et dans de nombreuses résolutions onusiennes, et la reconnaissance des stéréotypes de genre comme obstacles à cette implication. Il reste encore beaucoup à faire pour identifier les personnes et les organisations responsables de la réplication de ces normes sexistes, même si ce sont parfois les mêmes qui participent ou encadrent le rétablissement de la paix. Un tel travail ne peut se faire sans reconnaître que la culture nationale et la religion sont centrales dans l'assignation de rôles spécifiques pour les hommes et les femmes et que ces normes sont reproduites à l'échelle internationale. La recherche a révélé une autre rupture : nombre d'études s'intéressent à l'action des femmes pour la paix au sein de leur communauté, d'autres se consacrent à leur absence des démarches internationales, ce qui les empêche de participer à l'avenir d'un pays en guerre. Dans ce mémoire, nous expliquons pourquoi les femmes semblent reléguées au rang d'actrices locales, et pourquoi leur légitimité à s'impliquer dans des rencontres de haut niveau n'est pas reconnue malgré le travail des Nations Unies et d'autres ONG. Plus concrètement, par le prisme de la religion, je propose des pistes d'analyse du côté du régime en place, de son système institutionnel et juridique, et de la façon dont les femmes et les questions de genre sont traitées en temps de paix.

L'étude s'est concentrée sur la Syrie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'autrice a mené des recherches sur le conflit syrien durant une année préalablement à la rédaction de ce mémoire, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance et une compréhension approfondie de la situation. Ensuite, le processus de paix de ce conflit en cours, qui a débuté il y a dix ans, a évolué dans le temps, ce qui permet d'observer et d'analyser les évolutions et changements entre les différents cycles de négociations sans besoin de comparaison entre plusieurs pays. Seuls des travaux de recherches antérieurs menés en Bosnie-Herzégovine par l'autrice elle-même seront utilisés dans ce mémoire à titre de comparaison entre l'implication des femmes il y a vingt ans, avant la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU et aujourd'hui.

Le mouvement kurde a volontairement été écarté de cette analyse en raison de la grande diversité de sa population et du chevauchement entre différents territoires, cultures, religions et histoires. On ne peut confondre le peuple kurde et le peuple syrien et leur perception du rôle des femmes ne serait pas représentatif de la situation dans son ensemble.

Le mouvement des femmes kurdes et son influence potentielle sur les femmes syriennes est mentionné à titre d'exemple dans le deuxième chapitre.

Le mandat français en Syrie ne sera pas non plus détaillé dans ce mémoire puisqu'il ne constitue pas l'objet du présent travail mais plutôt le sujet d'un ouvrage complet sur la question, tel que *The Arab State and Women's Rights: The trap of authoritarian governance* [L'État arabe et les droits des femmes : le piège de la gouvernance autoritaire] (Manea 2011).

Par ailleurs, l'auteurice a tenu à se concentrer principalement sur le processus de paix de Genève pour la Syrie, qui s'est fait sous l'égide des Nations Unies et qui a débuté en 2012 et duré plus longtemps que toute autre démarche entreprise. Puisque l'ONU est l'organisation internationale qui compte le plus d'États membres (193), son champ d'action et son influence en matière de genre est essentielle pour appréhender l'évolution de ces vingt dernières années dans le domaine ainsi que le contexte actuel.

Ce travail fait également appel à l'analyse critique du discours (Van Dijk 1993) afin de souligner l'importance du vocabulaire utilisé dans i) la religion, l'Islam étant la religion dominante en Syrie (en 2017, la Syrie comptait 87 % de musulmans selon les chiffres de la CIA) et ii) les textes officiels et les communications publiées par les organisations qui travaillent avec des femmes dans le domaine de la paix (par exemple les Nations Unies). L'idée développée dans le présent travail est que la langue n'est pas neutre et qu'elle a une dimension double. D'une part, elle reflète l'environnement et les opinions du rédacteur/de la rédactrice – de l'orateur.rice, y compris les préjugés intériorisés. D'autre part, elle forge les identités, la construction sociale et la perception.

## CHAPITRE 2 : L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE PAIX EN SYRIE

### **Les femmes syriennes : l'aide humanitaire et la consolidation de la paix au sein des communautés locales**

Comme on l'observe souvent dans les situations de guerre, la mobilisation des hommes, leur départ au front, et parfois leur décès, laisse un espace aux femmes pour s'organiser au sein de leur communauté. Elles se retrouvent seules, à la tête de leur famille, et doivent prendre « les responsabilités qui incombaient auparavant aux hommes » (Asad 2017, 118). Bien que forcées d'affronter la situation parce qu'elles sont les seules à pouvoir agir à l'échelle locale, l'espace vacant laissé par les hommes permet aux femmes de jouir de

d'avantage de liberté et d'autonomie et de découvrir qu'elles sont tout aussi capables que les hommes. Remplir de nouvelles responsabilités dans la sphère publique en période de conflit et développer de nouvelles compétences peut « faire naître le désir chez les femmes de relever des défis encore moins conventionnels » tels que le militantisme pour la paix (Goetz et Jenkins 2016 ; 212). Ce phénomène est observable en Syrie (Krause et Enloe 2015), où les femmes sont rapidement devenues des agentes du changement à l'échelle locale, en prenant diverses initiatives pour « apporter de l'aide humanitaire, rassembler des preuves de violations des droits humains, et mettre en place des cessez-le-feu de courte durée pour garantir la livraison de nourriture et de produits médicaux » (Krause et Enloe 2015 ; 330). Pour ce faire, elles ont souvent bénéficié des stéréotypes de genre en échappant notamment aux contrôles de sécurité en raison de leur innocence présumée (Tabbara et Rubin 2018). Voici des initiatives concrètes de femmes syriennes, répertoriées par Lisa Davis (2015) :

« dans la ville de Deir Ezzor contrôlée par l'État islamique en Irak et au Levant [EIIL] et d'Hassaké contrôlée par le gouvernement, les femmes agissent pour empêcher le recrutement des enfants soldats et la prolifération des armes légères. Dans la province convoitée d'Idlib, les femmes ont organisé des ateliers de discussion autour de la démocratie et des préceptes de l'Islam. À Damas, les femmes défendent le processus de paix qui plaide pour les solutions politiques développées dans le Communiqué de Genève I ».

Dans un article pour *The New Humanitarian* (2017), Federica Marsi s'est aperçue que les forces kurdes présentes dans le nord de la Syrie ont proposé des mesures en faveur de l'intégration des femmes. À titre d'exemple, le Parti de l'union démocratique (PYD) à Rojava plaide pour l'égalité entre les sexes et le partage du pouvoir entre femmes et hommes à l'échelle du gouvernement. Il est probable que l'adoption de telles mesures ait influencé la société syrienne dans son ensemble. En effet, « des groupes de femmes non kurdes ont également créé des assemblées populaires de femmes dans les bataillons des villages libérés du joug de l'État islamique en Irak et en Syrie (EIIS), notamment à Manbij et Raqqa » (Marsi 2017). Si les analystes réfutent que le modèle kurde pourrait s'appliquer à la société syrienne tout entière, affirmant que les populations kurdes et syriennes sont deux entités distinctes, on notera toutefois des signes qui attestent de l'implication locale des femmes.

Ce type de participation, par des activités locales liées à l'aide humanitaire et à la consolidation de la paix, a autant d'importance politique qu'un autre type (Krause et Enloe 2015). Contrairement à la théorie de Goetz et Jenkins (2016), qui avance que « l'effondrement des organisations de femmes a habituellement lieu en période de [guerre civile] » (211), les organisations de femmes syriennes sont nombreuses malgré la durée du conflit. Dans le paysage du rétablissement de la paix en Syrie, il existe beaucoup d'initiatives menées par des femmes qui participent déjà à la reconstruction de la société syrienne de demain en faisant « le lien entre démocratie, justice et égalité des sexes » (LIFPL et al. 2013, 1). Un an après le début de la révolution, 29 ONG et 200 personnes se sont rassemblées pour donner naissance au Réseau des femmes syriennes, afin de créer la démocratie inclusive en Syrie, qui ne peut être obtenue sans l'égalité entre les sexes, de nouveaux droits et de nouvelles libertés pour les femmes (Asaf 2017). Les femmes syriennes ont démontré leur compétence en matière de direction, d'approfondissement de leurs connaissances et de compréhension de leur environnement. Elles accomplissent des avancées déterminantes dans des secteurs qui sont encore la chasse gardée des hommes dans le monde entier. En effet, les femmes sont très actives à l'échelle locale dans les domaines « de la lutte contre les violences extrémistes » (Al-Khadi et Vale 2020, 248). La dimension du genre dans les violences extrémistes est largement ignorée et le rôle des femmes dans ce domaine n'a été qu'effleuré en 2015 dans la résolution 2242 du Conseil de sécurité de l'ONU (Al-Khadi et Vale 2020). Grâce à cette expérience locale, les femmes ont les outils pour être intégrées à tout effort de rétablissement de la paix et de reconstruction à l'avenir (Haddad 2014).

Pourtant, ce type d'implication présente des limites. Tout d'abord, l'émancipation des femmes est rare voire inexistante dans les zones contrôlées par les traditionalistes (Haddad 2014). Au Moyen-Orient, notamment, « les mouvements islamiques cherchent à renforcer les valeurs religieuses et à regagner les normes sociales et de genre » (Moghadam 2012, 15). Le développement du terrorisme islamique dans certaines régions de la Syrie fait partie de ce phénomène et a déjà donné lieu à des interprétations encore plus strictes de la Charia. L'EIIL restreint les libertés des femmes et a créé 'une police de femmes qui patrouillent armées dans les rues de Raqqa, vêtues de niqabs recouvrant la tête et le visage et ne laissant voir que les yeux, comme l'impose l'interprétation stricte des préceptes de l'Islam' (Aljundi 2014, 30), afin de manipuler la participation des femmes à leur avantage. Dans les témoignages recueillis par l'Institute for War & Peace Reporting (IWPR), l'influence de l'EIIL et « ses restrictions vestimentaires et de déplacements pour les femmes » (30) est évoquée pour expliquer l'absence de femmes au sein du Conseil de Raqqa. En réalité, certains groupes ont

récemment adopté une nouvelle stratégie de normalisation, comme Hayat Tharir al-Sham dans la région d'Idlib, et ont rompu les liens avec les organisations terroristes de façon à apaiser les relations avec les parties prenantes du conflit présentes sur le sol syrien. L'objectif à long terme de ces groupes est d'obtenir une voix au chapitre pour l'avenir de la Syrie par la négociation, les structures gouvernementales, etc. Afin de disposer d'une légitimité suffisante pour ce faire, ces groupes devront sans doute adoucir leurs règles. Toutefois, leur creuset islamiste influencera certainement la façon dont les femmes se comporteront et seront traitées et intégrées au moment de la reconstruction du pays. En 2012, Moghadam a déjà exprimé ses préoccupations concernant « la capacité des mouvements islamistes à contribuer ou participer au renforcement d'une démocratie favorable à l'égard des femmes » (39). Seul l'avenir nous renseignera sur l'impact final de l'intégration des femmes dans les structures du gouvernement.

Dans certaines régions de la Syrie qui ne se trouvent pas ou ne sont pas trouvées sous le contrôle de groupes terroristes, les femmes sont encore « régulièrement harcelées, arrêtées et humiliées et menacées de licenciement » en raison de leur activité militante (Syrian Women's Forum for Peace – Forum des femmes syriennes pour la paix 2012, 245). Le gouvernement de Bachar al-Assad constitue une menace pour les femmes militantes et elles sont nombreuses à être arrêtées et détenues dans les prisons du régime depuis le début du conflit (Al-Khadi et Vale 2020). Compte tenu de la durée du conflit, « [il n'existe pas réellement] de démarche politique en Syrie aujourd'hui pour les hommes ou les femmes afin de se démarquer en tant que leader politique » (Marsi 2017). De plus, le conflit a poussé à l'exil des millions de personnes, contraintes de fuir pour échapper à la torture, à la prison ou à la mort. La société civile dans sa majorité, y compris les groupes de femmes et leurs représentantes, ont fui le pays par crainte de la répression du régime syrien. Leur action doit se poursuivre depuis l'étranger et elles perdent l'avantage que leur ancrage local leur avait donné (Krause et Enloe 2015).

La réticence des électeurs et des dirigeants masculins locaux à faire confiance et à collaborer avec les femmes et les organisations de femmes représente un autre obstacle. La Syrie dénombre 427 comités de coordination locale (CCL), qu'on appelle également des conseils locaux, qui sont des organes locaux de gouvernance créés en 2012 afin de soulager le chaos engendré par le conflit (Aljundi 2014). Les observateurs affirment qu'il existe « une tendance à élire les hommes ayant des liens avec certaines familles ou groupes ethniques » au sein de ces conseils locaux (Marsi 2017) et qu'elle semble s'appliquer également aux femmes qui se présentent à un scrutin.

Selon Mariam Jalabi, membre du Comité consultatif des femmes à l'ONU et directrice du bureau de la coalition nationale de la révolution syrienne et des représentants des forces d'opposition, les femmes sont davantage pressenties pour un scrutin si les hommes ne les considèrent pas comme une menace (Marsi 2017). Bien que certains conseils se soient formés sous l'impulsion de groupes de femmes existants, tels que Gosin al-Zaytoun (fondé en octobre 2012 et dirigé par Dr Jumana Aba Zaid), le rapport de l'IWPR (2014) montre que les CCL « manquent de représentation et de participation féminine » (11) dans leur ensemble, puisque le rôle des femmes se limite à l'aide humanitaire. Le rapport mandaté par l'ONU *Women on the frontlines of conflict resolution and negotiation* [Les femmes en première ligne de la résolution et de la négociation de conflit] (2018) nous offre un autre exemple. Il mentionne la ville de Zabadani, dans le gouvernorat de Rif Dimachq, qui a été assiégée en 2012. Une organisation de femmes du nom de Damma a tenté d'établir une zone de sécurité dans la ville et de négocier un cessez-le-feu entre l'opposition et les forces du régime. Damma a organisé des manifestations et a rapidement été reconnu comme l'organisation « des femmes qui œuvrent à la désescalade du conflit » (Tabbara et Rubin 2018). Les membres de Damma ont travaillé durant des mois pour négocier un accord et sont parvenues à assurer une zone de sécurité pour les habitants. Pourtant, cette zone est rapidement devenue dangereuse et a été abandonnée du fait de violations commises par les parties en conflit. L'organisation Damma a décidé de négocier un cessez-le-feu en 2014. Les femmes de Damma ont travaillé à construire un réseau au sein de l'armée, ont obtenu le soutien des médiateurs officiels, ont rédigé un accord et ont « formé un comité de femmes pour faciliter la conclusion d'un cessez-le-feu » (Tabbara et Rubin 2018, 10). L'objection finale n'est pas venue des interlocuteurs de la négociation mais du conseil local lui-même.

« Le conseil local [de Zabadani], qui s'inquiétait du manque d'expérience et d'influence du comité de l'organisation Damma pour influencer le gouvernement, a plutôt choisi de créer un groupe uniquement composé d'hommes d'âge mûr pour les négociations. Évincées par la décision du conseil, les femmes ont observé le comité des anciens lutter et finalement échouer à parvenir à un accord satisfaisant ». (Tabbara et Rubin 2018, 10)

Cet exemple montre à quel point les stéréotypes de genre peuvent faire échouer un progrès vers la paix. Il montre que les clichés à l'égard des femmes sont tellement ancrés qu'ils dépassent le bon sens et passent avant la mise en place des bonnes conditions pour mettre fin à la violence. Nous ne saurons jamais quel aurait été le résultat des pourparlers si le comité de



Damma avait été impliqué jusqu'au bout, mais il n'est pas déraisonnable d'imaginer que d'avoir à la table des négociations les personnes mêmes qui ont travaillé sur le sujet durant des mois, qui maîtrisent les subtilités de la démarche sur le bout des doigts et qui, surtout, ont créé des relations de confiance avec les parties impliquées, aurait augmenté les chances de réussite de l'initiative.

Malgré les enjeux détaillés précédemment, les femmes syriennes et les féministes au sens large luttent toujours contre les normes du patriarcat, que Al-Khadi et Vale (2020) définissent comme « le système de coutumes familiales et sociales au sein duquel la domination biologique des hommes se traduit par leur domination dans les activités de la société en général et se trouve projeté dans la culture locale » (252). Remettre en question les stéréotypes de genre vise à parvenir à l'égalité des sexes pour toutes et tous. Pour ce faire, les féministes pensent que les traits de personnalité généralement attribués aux hommes ou aux femmes ne sont que le résultat d'une construction sociale plutôt que des attributs liés au genre. Ainsi, on ne devrait pas penser par exemple que les femmes sont fragiles, sensibles et serviables par nature, ni que les hommes sont forts, déterminés et dominants (Tabbara et Rubin 2018). Toutefois, le raisonnement qui sous-tend les campagnes pour l'implication des femmes dans les processus de paix fait souvent appel à la douceur et au caractère conciliant des femmes par opposition aux hommes, à leurs qualités sociales qui peuvent être utiles dans un tel contexte et présentent les femmes comme un groupe social de médiatrices naturelles (ONU Femmes 2017). On sait que grâce à leur positionnement de militantes locales, les femmes sont en effet plus proches de la population et plus au fait des besoins directs en matière de santé, de protection, de droits humains et de justice sociale. Néanmoins, les femmes ne sont pas des êtres naturellement dédiés au soin des autres et ne sont pas pacifiques par nature (Tabbara et Rubin 2018). Elles ont été réduites à ce type de rôle et de personnalité par une société patriarcale qui considère la guerre et la négociation des conflits comme le giron des hommes uniquement. Par conséquent, « l'organisation précoce [des femmes] au sein de la communauté ne leur a pas permis de disposer facilement d'une voix sur la scène internationale ou d'être considérées en tant qu'actrices dans ce conflit. » (ONU Femmes 2017).

### **La difficile mission de refléter l'implication locale des femmes à l'échelle internationale**

Si la société civile, notamment les organisations de femmes, sert souvent de médiatrice à l'échelon local entre les groupes armés (Krause et Enloe 2015), cela ne se reflète pas dans les

processus de paix. Le travail des organisations de femmes, ainsi que leurs revendications, sont largement ignorés par la communauté internationale et par de nombreuses organisations de femmes qui les considèrent comme inutiles sur la scène internationale en raison de leur implication à la seule échelle locale. La proximité avec la population, le travail sur le terrain en lien direct avec les personnes souffrant du conflit, devraient représenter un atout. Cela peut être considéré comme une valeur ajoutée par les parties impliquées dans le processus de paix, comme une occasion de rédiger un plan de paix en accord avec les besoins de la population. Si les femmes syriennes avaient effectivement été invitées aux négociations de Genève, pas uniquement pour la forme mais pour contribuer positivement aux échanges, « les accords locaux auraient été sauvegardés des menaces posées par les intérêts extérieurs et l'approche de la base aurait été plus représentative et aurait garanti la durabilité de la démarche » (Davis 2016). En effet, de nombreux enjeux locaux, tels que les différends concernant les terres ou l'accès à l'eau, peuvent alimenter des tensions qui enveniment le conflit (Tabbara et Rubin 2018). Seules les personnes présentes sur le terrain et faisant face à ces problématiques quotidiennement sont en capacité de traduire fidèlement leur importance et de défendre les intérêts des populations concernées. Dans le cas contraire, les accords négociés lors de pourparlers sans l'implication des organisations des femmes et de la société civile risquent d'être plus délétères que bénéfiques et d'être en contradiction totale avec les demandes de la population syrienne.

En l'absence des femmes à la table des négociations, des thématiques telles que les violences sexuelles ne sont pas abordées et par conséquent ne figurent pas dans l'accord conclu (ONU Femmes 2012). Parler des violences sexuelles liées aux conflits est une question de justice sociale, sans laquelle une société développe du ressentiment. C'est également une question de reconstruction pour les populations touchées (victimes femmes et hommes) qui ont souvent besoin de soutien psychologique et physique pour faire face au traumatisme.

On sous-estime les capacités des femmes, quand on ne les ignore pas, elles sont donc sous-représentées dans les réunions de haut niveau et sur la scène internationale. Pourtant, Tabbara et Rubin, dans leur rapport de 2018 pour ONU Femmes, observent qu'en raison des grandes souffrances endurées en temps de guerre, « on pense que les femmes sont davantage disposées [que les hommes] à négocier, et sont plus à même de parvenir à des solutions durables avec les parties en conflit » (iii). On peut ajouter le fait suivant à cette hypothèse : les femmes se sont organisées depuis le début du conflit, ont formé des conférences internationales, des

réunions d'échange avec d'autres groupes et des femmes venues d'autres pays afin de discuter des stratégies pour mettre fin au conflit et préparer l'avenir de la Syrie et de présenter des propositions aux parties qui s'opposent. Dès 2012 a eu lieu au Caire en Égypte la conférence des Femmes syriennes pour la paix (Forum des femmes syriennes pour la paix 2012), alors que les premières négociations de Genève n'accueillaient aucune femme dans leurs rangs (Asaf 2017). Depuis 2014 au moins, le Forum des femmes syriennes pour la paix a établi un programme national visant à mettre en œuvre la résolution 1325 dans le pays. Lassées d'attendre l'invitation de la communauté internationale, les femmes ont travaillé dur de leur côté.

Même lorsqu'elles sont invitées, leur champ d'action est limité. La participation des femmes est considérée comme une option plutôt qu'une obligation, ce qui explique pourquoi leur siège à la table des négociations n'est pas garanti et dépend clairement du bon vouloir des autres parties. À titre d'exemple, le Conseil consultatif des femmes, créé par l'envoyé spécial des Nations Unies en Syrie Staffan de Mistura, « ne dispose que d'un rôle consultatif, son influence sur les négociations est limitée et soumise à la décision des participants officiels » (Lehti 2019, 169). En outre, ce conseil serait uniquement composé de membres favorables au régime en place (Asaf 2017) et de femmes appartenant à l'élite syrienne (Tabbara et Rubin 2018). Alors que l'objectif était d'améliorer la participation des femmes dans le processus de paix, le Conseil n'est pas représentatif des femmes syriennes et dispose d'un accès limité aux pourparlers se déroulant à Genève (Marsi 2017). L'inclusion des femmes est souvent instrumentalisée par les parties au conflit et rarement considérée comme une véritable chance de changement. Prenons le cas du Haut comité des négociations (HCN), qui a réagi à la création du conseil consultatif des femmes en créant un autre conseil consultatif sur les femmes de son côté, au lieu de s'intéresser aux questions de genre et d'inclusion et de nommer des femmes directement au sein de ses équipes. Les femmes restent cantonnées à un rôle consultatif, éloignées de la table des négociations.

Concernant les négociations de Genève II (du 22 janvier 2014 et du 23 au 31 janvier 2014), les organisations féministes ont salué le fait que « l'ONU et la Ligue arabe impliquent réellement les femmes représentantes de la société civile... [mais] les représentants de la société civile n'avaient pas été conviés à la table des négociations et les militantes syriennes sont restées à la porte des pourparlers » (Krause et Enloe 2015, 329). Ce phénomène s'inscrit dans un enjeu plus large qui a été souligné ces dernières années : les négociations de paix en Syrie n'ont pas fait et ne font toujours pas preuve de suffisamment d'inclusion.

Dans un conflit, les principales parties identifiées et conviées aux pourparlers représentent rarement la population dans son ensemble (Lehti 2019), et c'est particulièrement vrai dans le cas de la Syrie. En raison de la grande polarisation du conflit, il est difficile d'identifier les acteur·ice·s pertinent·e·s pour la négociation et de convaincre les parties prédominantes de tolérer la présence d'intervenant·e·s secondaires autour de la table, à savoir les femmes.

Reléguées aux marges des négociations de Genève II, les femmes syriennes de la société civile sont tout de même parvenues à rencontrer divers représentant·e·s dont « des délégations nationales, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères Catherine Ashton, des membres d'ONU Femmes et d'organisations non gouvernementales internationales » (Klause et Enloe 2015 ; 334). Sans avoir été invitées aux négociations, elles ont fait le voyage jusqu'à Genève pour exprimer leur volonté de faire partie du processus de paix officiel, ainsi que pour partager leurs idées concernant l'avenir de leur pays. Les représentant·e·s ont rétorqué qu'il « était trop tôt. Qu'elles n'étaient pas prêtes. Qu'elles n'étaient pas en ordre de marche. Qu'elles n'avaient pas de programme pour la paix. » (Klause et Enloe 2015, 335). Davis (2016) qualifie ce type de réaction « d'échec à reconnaître le travail essentiel effectué par ces organisations de femmes ». Ce raisonnement illustre le manque de reconnaissance envers les militantes syriennes, le travail qu'elles ont accompli ces dernières années et les propositions qu'elles ont élaborées avec le reste de la société civile. En effet, des initiatives telles que la Charte des femmes syriennes pour la paix, ou les démarches de l'ONG Madani, ont permis de rédiger des recommandations et un programme pour la paix en Syrie, avec des mesures concrètes depuis plusieurs années déjà (Klause et Enloe 2015). Le groupe de travail constitué de la LIFPL, du Réseau d'action de la société civile internationale (ICAN), de Human Rights Watch, Kvinna till Kvinna, Oxfam et DemocraShe, a publié en décembre 2013 une liste d'actions intitulée *Ensuring the Effective Participation and Rights of Women in the Syrian Peace and Mediation Process* [Garantir la participation réelle et les droits des femmes dans le processus de paix et de médiation en Syrie]. L'une des idées était de s'appuyer sur la capacité des femmes à dépasser les obstacles entre les groupes et les barrières culturelles et religieuses. Cet objectif aurait pu être atteint grâce à la création d'une délégation indépendante de femmes, qui aurait agi telle « une partie tierce, intégrant une délégation indépendante constituée uniquement de femmes et disposant de droits et de responsabilités identiques pour participer, négocier et définir les accords et la voie vers l'avenir » (2). Analysons cette proposition du point de vue des parties en conflit. La guerre a déjà fait émerger de nouveaux dirigeants aux grandes ambitions parmi les milices, les soldats,

etc. Accorder de l'espace et de la visibilité à un autre groupe d'individus, en l'occurrence des femmes, permettrait à un-e autre dirigeant-e de s'imposer et ceci représenterait alors une menace potentielle pour les divers groupes qui luttent pour gouverner la Syrie.

Parmi les propositions du groupe de travail, on note également la présence systématique de représentantes au sein des délégations de négociation, afin de sensibiliser les médiateurs et les responsables des négociations à l'égalité entre les sexes, de faire venir des experts du domaine et de consulter des rapports pour disposer d'outils et de données d'analyse sur les sujets débattus dans les pourparlers, de créer un « forum indépendant de la société civile disposant d'une représentation équitable de femmes » (3), de nommer « un envoyé spécial ou médiateur conjoint supplémentaire pour garantir que le dialogue avec la société civile et les femmes soit au cœur du processus [de paix] » (5). La publication de ce document plus d'un mois avant le début des négociations a été ignorée.

Les femmes sont représentées de façon minoritaire au sein des délégations de négociation. En 2015, « la délégation du régime d'al-Assad comprenait deux femmes et la délégation de l'opposition avait envoyé trois représentantes » (Krause et Enloe 2015 ; 329). Deux ans plus tard, pour les négociations de paix d'Astana (en janvier, février, mars, mai, juillet et septembre 2017), le HCN a envoyé deux représentantes contrairement aux délégations de l'opposition militaire qui n'en comptaient aucune dans leurs rangs (Marsi 2017). Les femmes, ainsi que les organisations féministes, ne réclament pas seulement un siège à la table des négociations. En Syrie, elles exigent que plusieurs femmes, représentantes des femmes syriennes sur le terrain, partagent leur expérience de la guerre et de la consolidation de la paix, siègent aux négociations et puissent s'y exprimer. (Krause et Enloe 2015). Il apparaît logique que les Nations Unies, en tant que soutien des négociations de Genève, à la tête du programme « Femmes, paix, sécurité » (FPS), agissent en faveur d'une telle représentation.

### CHAPITRE 3 : IMPLIQUER LES FEMMES DANS LES NÉGOCIATIONS OFFICIELLES : LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Après les conflits au Rwanda et en Bosnie-Herzégovine, les mouvements féministes et les citoyens ont œuvré pour l'intégration des enjeux de genre aux priorités de la communauté internationale (Goetz et Sandler 2020). En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies

(« le Conseil ») a adopté la résolution 1325 portant sur les femmes dans les conflits. Cette résolution, qui est la suite logique de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979, représente un « cadre légal reconnu internationalement afin de promouvoir l'égalité de genre et de traiter les thématiques concernant la paix et la sécurité des femmes à l'échelle locale, régionale et interne » (Dharmapuri 2011, 56). On parle souvent de moment historique pour les femmes et la paix et la sécurité internationales (Sheperd 2020, Dharmapuri 2011, Bell et O'Rourke 2012), puisque c'était « la première fois que le Conseil traitait des conséquences des conflits et de l'exclusion de la prévention des conflits par le prisme du genre » (Sheperd 2020, 315).

Par la résolution 1325, l'ONU a reconnu la question de la représentation ainsi que le droit des femmes à prendre part aux processus de paix. Cette affirmation institutionnelle va plus loin. Depuis les années 2000, les Nations Unies ont officiellement reconnu, grâce à plusieurs résolutions, qu' 1) un accord de paix a plus de chance d'aboutir par l'inclusion des femmes et qu' 2) une paix durable est plus probable lorsque les femmes sont impliquées. Outre la participation de la société civile dans son ensemble, la contribution significative des femmes est essentielle pour « la reprise économique, la légitimité politique et la cohésion sociale » (A/69/968-S/2015/490 2015, 20), qui sont censées limiter le risque de reprise du conflit. Indépendamment des résolutions, l'inclusion et l'égalité des sexes font partie de nombreux documents officiels de l'ONU : *les Directives des Nations Unies pour une médiation efficace* (2012), *la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le règlement pacifique des différends* (2011), *la Recommandation générale n°13 de la CEDAW* (2013), *le Plan d'action en sept points* (2010)... En examinant les accords de paix impliquant les Nations Unies comme troisième partie au conflit, Bell et O'Rourke (2010) ont observé que « les références sur les femmes suite à la résolution 1325 étaient davantage présentes dans ces accords » (958). Bell et O'Rourke ont également noté que dans les accords postérieurs à la résolution 1325, on observait plus de références faites aux femmes lorsque l'ONU était une troisième partie au conflit objet de l'accord. En effet, les femmes sont toujours impliquées sur le papier, et l'adoption d'un si grand nombre de résolutions concernant les femmes dans les conflits peut s'interpréter comme une preuve de l'engagement durable et de la volonté politique du Conseil (Bell et O'Rourke 2010).

Pourtant, la multiplication des résolutions, essais, rapports, décisions, depuis l'adoption de la Convention de 1979 est-elle pas la preuve que des progrès restent à faire dans la pratique ? Que l'objectif de l'inclusion systématique et réelle des femmes dans les processus de paix n'est pas

encore atteint, en 2021 ? Si les conséquences positives et considérables de l'implication des femmes ont été démontrées à maintes reprises ces vingt dernières années (Dharmapuri 2011, Paffenholz et al. 2016), l'engagement du Conseil envers les femmes et l'égalité des sexes est fondamentalement limité. L'adoption de la résolution 1325 n'était que le début d'un long débat au sein du Conseil sur la question des femmes dans les conflits et l'engagement du principal organe des Nations Unies et de ses membres est encore très loin derrière les aspirations des féministes. Dans un rapport publié en 2012, ONU Femmes a également reconnu le manque d'efforts des États pour faire progresser davantage la participation réelle des femmes, générant « un écart préoccupant entre les aspirations d'innombrables promesses mondiales et régionales et la réalité des processus de paix » (ONU Femmes 2012, 1). Les femmes sont encore sous-représentées et ignorées, dans ce domaine plus qu'ailleurs, et le rétablissement de la paix en Syrie ne fait pas figure d'exception. Les conséquences d'une telle situation dépassent de loin l'accord de paix même : l'exclusion des femmes modifiera leurs conditions de vie dans les pays concernés pour les années à venir (ONU Femmes 2012).

La résolution 1325 constitue une avancée indéniable. Néanmoins, son but premier a été dénaturé. Comme le montre un rapport de l'ONU de 2010, « la représentation considérable [des femmes] » (15) a été interprétée par bon nombre dans les communications internationales comme « la présence des femmes » plutôt que « la présence et la participation aux débats ». Ce mode de pensée fait de l'égalité des sexes un bonus plutôt qu'une condition, même des années après l'adoption de la résolution 1325 (Mlinarević et Porobić 2019, 176). Paffenholz et al. (2016) ont souligné que « l'inclusion des femmes est toujours vue comme une obligation normative et non pas comme un avantage ou une condition nécessaire des processus de paix » (55). C'est pourquoi les femmes doivent encore faire face à de nombreux enjeux, de l'indifférence et du rejet lorsqu'elles expriment leur volonté d'être impliquées, particulièrement de la part des élites politiques et militaires (Paffenholz et al. 2016). À la fin de leur étude, les auteur·ice·s expliquent que « c'est le niveau d'influence que les femmes peuvent exercer qui change la donne, et pas seulement leur présence numérique [à la table des négociations] » (55), et il incombe aux Nations Unies de clarifier ce point. Moore et Talarico (2015) ont parfaitement résumé le paradoxe entre ce que l'ONU dit soutenir et ce que l'organisation soutient en réalité :

« Dans le rapport de 2002 du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM) intitulé *Les femmes. La guerre. La paix*, l'évaluation des experts indépendants sur les conséquences des conflits armés sur les femmes et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, recommande que les femmes soient représentées à la table des négociations, à hauteur d'au moins trente pour cent des personnes présentes. ... Si le chiffre de trente pour cent constitue une véritable condition de l'ONU, pourquoi les femmes syriennes sont-elles exclues de la représentation aux négociations de paix de Genève II qui sont des pourparlers soutenus par les Nations Unies ? »

Par ailleurs, en raison de la nature même du Conseil de sécurité de l'ONU, l'organisation ne dispose pas d'un pouvoir de coercition sur les États membres, ce qui limite fondamentalement la portée de ses résolutions (Goetz et Sandler 2020). Dharmapuri souligne que « la résolution 1325 du Conseil a été adoptée dans le cadre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et non du Chapitre VII qui est contraignant et implique des sanctions en cas de non-respect » (2011, 57). Ajoutons que les points mentionnés dans le Préambule ne constituent pas une obligation ou une exigence, contrairement aux paragraphes de mise en œuvre numérotés » (Sheperd 2020, 327) ce qui confère soudainement au texte une valeur plus symbolique que réelle. Ces procédures ont fait l'objet de débat visant à restreindre le pouvoir d'influence de la résolution ainsi que l'engagement du Conseil à l'égard des femmes dans les conflits.

Nous soutenons que les limites de la résolution 1325 dépassent le niveau de la procédure et aborde la question de la reproduction, intentionnelle ou non, des stéréotypes sexistes par la communauté internationale. Évidemment, en théorie, cette dernière soutient l'implication des femmes syriennes. Pourtant, dans les faits, ce soutien demeure rhétorique et se trouve émoussé par la réplication des normes et rôles de genre. Les équipes de médiations, les parties tierces et les modérateurs manquent cruellement de formation et de sensibilisation (Initiative on Quiet Diplomacy - IQd 2020), ce qui se traduit dans leur manière de communiquer et de négocier ainsi que sur le résultat final des pourparlers de paix et les priorités concernant le programme FPS qui sont souvent mises de côté. Les femmes sont exclues des négociations et doivent affronter des discriminations et des menaces lorsqu'elles demandent à prendre part aux pourparlers officiels (IQd 2020, 28), comme si elles étaient moins fiables que les hommes qui siègent à la table. Concernant les négociations de paix de Genève, « la participation [des femmes] a été confondue avec celle de l'opposition et relégué à de vagues promesses que les femmes seront probablement impliquées dans les délégations du gouvernement » (Davis



2016), comme si le sujet était secondaire et non pertinent. Comme Davis (2016) l'observe, « certains sont allés jusqu'à qualifier les femmes de trop « émotives », reproduisant ainsi le cliché sexiste largement répandu selon lequel les femmes sont moins aptes à contrôler leurs émotions que les hommes. Le fait que les femmes « ne disposent pas [non plus] d'une protection correcte » (IQd 2020, 28) nous montre que leur action en tant que consolidatrices de paix et actrices de l'aide humanitaire, et que les risques qu'elles prennent en étant si mises en avant, ne sont pas pris au sérieux par la communauté internationale. Le manque de protection peut dissuader les femmes de s'exprimer, de se rendre dans le pays où les négociations ont lieu et de revendiquer un siège mérité à la table des négociations. Il est plus aisé de discréditer les femmes lorsqu'elles ne sont pas présentes sur site, ou près du lieu des négociations.

Afin de promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre du processus de paix en Syrie, ONU Femmes a lancé une campagne « It Takes a Woman » (littéralement : Il faut une femme) en parallèle de la conférence de Bruxelles sur le soutien à l'avenir de la Syrie et de la région (4 et 5 avril 2017). Cette initiative « a mis en lumière les militantes syriennes qui sont impliquées officiellement et de façon plus informelle dans le processus de paix et peuvent influencer le débat public sur le droit des femmes syriennes à participer aux négociations ». L'objectif était d'encourager la communauté internationale présente à cette conférence à reconnaître la valeur ajoutée des femmes dans les pourparlers de paix et de soutenir activement leur participation. Nous pouvons noter une chose à propos de cette campagne : l'emploi du singulier pour « femme ». Cette terminologie laisse penser qu'il n'existe qu'une femme syrienne type ou un groupe homogène de femmes syriennes. Les femmes du monde entier sont diverses, ont des identités multiples et les femmes syriennes ne font pas exception en la matière. Lehti (2019) défend l'idée que les femmes, y compris les femmes en Syrie, ne peuvent pas être considérées comme une entité homogène et ne peuvent donc pas être représentées par un seul groupe comme le Conseil consultatif des femmes, en raison de leur diversité même (notamment leur appartenance religieuse, leur expérience du conflit, leur situation géographique, leur affiliation politique, leurs intérêts, leurs objectifs, leurs modes de fonctionnement, etc.). Selon Lehti, il n'existe pas un seul type de femmes en Syrie, elles sont bien des personnes multiples et diverses. Nier cette diversité et le large éventail de leurs expériences et objectifs reviendrait « à saper les démarches visant à construire une paix inclusive » (169). Par ailleurs, il n'est pas exclu que « les femmes, comme les hommes qui s'impliquent dans le processus de paix, utilisent cette plateforme pour servir leurs propres ambitions politiques » (169).

Dans le cas présent, le paradoxe est que certaines militantes s'expriment au nom de toutes les femmes syriennes, en se présentant comme voix du groupe qui peut et « devrait dépasser toute affiliation politique » pour amener la paix (ONU Femmes 2017). En réalité, il ne s'agit pas d'un paradoxe comme l'a écrit ONU Femmes en 2012 qui encourageait la création d'une large coalition d'organisations de femmes et de militantes pour agir en tant que partie tierce aux négociations, pour faire entendre leur voix et représenter de nombreuses femmes, expériences et contextes différents. Sur ce modèle, l'Initiative des femmes syriennes pour la paix et la démocratie (SWIPD pour ses sigles en anglais, créé en 2013) est « un réseau d'organisations de la société civile en Syrie et à l'étranger » (Leimbach 2016) qui comprend des femmes venues de l'opposition et du régime. La SWIPD a demandé à faire officiellement partie de la délégation syrienne lors des négociations de Genève III, qui ont eu lieu en février 2016. Staffan de Mistura a rappelé qu'il était nécessaire que les femmes prennent part au processus de paix en Syrie. Pourtant, son équipe a publié un article deux mois avant les négociations expliquant que pour obtenir un siège à la table, les organisations de femmes « se devaient de contrôler leurs émotions » (Leimbach 2016). Cette publication reproduit les stéréotypes de genre en édulcorant complètement le fait que les hommes aussi peuvent perdre le contrôle et fait un rappel général que seules les femmes sont taxées de manque de professionnalisme si cela leur arrive, en raison de leur manque de légitimité ressenti (Leimbach 2016). L'équipe de Staffan de Mistura est parvenue à illustrer à quel point les négociateurs et les médiateurs manquent de formation et de sensibilisation en matière d'égalité des sexes. Rappelons que les pourparlers ont été suspendus après seulement trois de négociations, les équipes ne se trouvant jamais sur site au même moment et achoppant même sur « les conditions d'entrée en négociations...: l'opposition souhaitait que les sièges soient levés et les prisonniers libérés, le gouvernement quant à lui jouait la montre et exigeait une liste écrite des points à l'ordre des négociations et la liste complète des participants » (BBC 2016). En décembre 2015, l'envoyé spécial pour la Syrie Staffan de Mistura a affirmé que « le rôle et la participation des femmes dans la résolution du conflit sont essentiels pour parvenir à des solutions durables. L'implication des femmes dans l'avenir de la Syrie est plus important que jamais » (Davis 2015). Alors, lorsque les pourparlers ont repris en mars 2016, à Genève, les chiffres ont montré que des progrès avaient été faits grâce à la présence des femmes syriennes : chaque équipe de négociation comptait 3 femmes parmi les 15 membres, 2 femmes sur 34 figuraient dans les rangs du HCN et 12 femmes syriennes et 1 conseiller à l'égalité des sexes siégeaient aux côtés de Staffan de Mistura (Williams 2016). Une fois de

plus, ces chiffres doivent être pris avec la précaution qui s'impose, puisque la présence des femmes autour de la table ne signifie pas qu'elles ont pu contribuer pleinement ou que leurs voix ont été écoutées ou entendues.

Les indicateurs de réussite pour des négociations de paix, ou un accord de paix, ne prennent pas en compte la durabilité. Il n'existe aucune obligation de résultat qui pourrait s'apparenter à « une paix durable et aucune reprise du conflit dans les cinq années qui suivent ». En revanche, c'est une obligation de moyens qui demeure et qui équivaut à réunir les parties en conflit autour d'une table et à signer un accord (Davis 2016). Par conséquent, la présence d'organisations de défense des droits des femmes ne semble pas indispensable. On note une distinction entre les femmes qui représentent la société civile et les femmes affiliées à l'un ou l'autre des camps en conflit. Les responsables officiels considèrent l'affiliation plus légitime puisqu'elle permet d'identifier clairement une personne en tant que belligérante, au fait des questions de sécurité plutôt des thématiques de défense des droits humains (Davis 2016). Toutefois, la plupart des femmes militantes pour la paix ont été automatiquement associées à l'opposition, qui, après dix ans de conflit « a un sens différent en fonction des acteurs géopolitiques » (Davis 2016) et qui minimise leur potentiel en tant qu'actrices du changement.

En attendant, sur la scène internationale, et plus particulièrement lors des négociations de paix de Genève, règne l'idée que « promouvoir les capacités des femmes à agir de façon autonome pourrait envenimer le conflit. » (Goetz et Jenkins 2016, 212). Pour reprendre les termes de l'ONU :

« [Il existe] une idée tenace [partagée par les médiateurs et négociateurs officiels] selon laquelle la participation des femmes et l'intégration des questions d'égalité entre les sexes est préjudiciable à la réussite des négociations de paix... Pourtant, rien n'indique les demandes des femmes seraient moins faciles à aborder et à négocier que d'autres dispositions qui sont habituellement incluses dans le texte des accords de paix » (ONU Femmes 2012, 26).

Certes, le soutien de la communauté internationale envers la participation des femmes peut avoir un effet contre-productif dans certaines situations où elle serait perçue comme une priorité imposée par l'Occident aux parties. C'est la raison pour laquelle, « ce soutien peut minimiser le rôle des femmes lorsqu'elles ne sont pas considérées comme des personnes influentes à titre légitime » (Lehti 2019, 167), ce qui serait dommageable, mais aucune

négociation de paix n'a jusqu'alors échoué par la seule présence des femmes (ONU Femmes 2012). Néanmoins, en raison de cette idée fautive, faire référence aux femmes dans les négociations ainsi que dans les mesures des accords de paix reste un geste limité. Les parties tierces et les médiateurs tâchent d'abord d'éviter d'aller à l'encontre de la religion, des traditions et les normes de genre d'une ou de plusieurs des parties en conflit.

La mesure dans laquelle le positionnement de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble a des conséquences sur l'implication des femmes dans les processus de paix est sujette au débat. O'Reilly et al. (2015) pensent que de nombreux pays occidentaux ont vu leur influence décroître ces dernières années, ce qui sape leur capacité à faire pression pour l'implication des femmes dans les processus de paix concernant d'autres pays. Leur travail fait également mention « d'une résistance farouche au changement et d'une réticence à partager le pouvoir... – particulièrement pour les parties en conflit » (1). De leur côté, Goetz et Jenkins (2016) pointe la responsabilité de la communauté internationale et « affirme qu'une plus grande participation des femmes dans la consolidation de la paix exige que les acteurs internationaux fournissent les ressources et les opportunités nécessaires pour rendre ces opérations réellement possibles. Cela requiert également le développement de mécanismes de responsabilisation des acteurs internationaux sur le degré d'accomplissement de leurs engagements à cet égard » (213). Le rapport d'ONU Femmes (2012) souligne également la responsabilité des Nations Unies et des États membres en matière d'incitations, de responsabilité et de conseil.

Le chapitre suivant se concentre sur le statut de victime des femmes syriennes, héritage de la guerre, et sur la façon dont l'ONU a contribué à perpétuer ce discours en ignorant le rôle déterminant des femmes dans la révolution de 2011.

#### CHAPITRE 4 : LES FEMMES DANS LE CONFLIT : VICTIMES OU ACTRICES ?

##### **Le réflexe patriarcal d'essentialisation du statut de victime des femmes**

Les femmes et les filles sont les premières victimes du conflit syrien. Elles supportent le fardeau multiple qui porte atteinte à leurs droits et renforce les inégalités existantes entre les sexes (ONU Femmes 2017). Les conséquences de ce conflit qui dure depuis dix ans conduisent à une absence de papiers ou de documents d'identité et à des problématiques liées à l'accès au système et services juridiques. Les femmes syriennes sont clairement « en situation de vulnérabilité en matière d'héritage, d'accès à la propriété et de garde d'enfants »

(OCHA 2019, 17). En raison de l'engagement des hommes dans le conflit et les risques encourus (décès, blessures, disparition, etc.), les femmes deviennent de plus en plus les cheffes de famille et endossent de nouvelles responsabilités et rôles qui ne sont pas conformes aux normes traditionnelles. Ce faisant, elles assurent la charge économique et « luttent pour garantir leur survie et celle de leur famille » (OCHA 2019, 23). Selon un rapport de l'OCHA publié en 2019, non seulement les femmes représentent aujourd'hui 51 % de la population contre 49 % avant le conflit, mais elles comptent pour 57 % des personnes déplacées (à la fois réfugiées et personnes déplacées internes ou PDI) et pour 72 % des personnes nécessitant assistance et soin en Syrie. Ces femmes sont très fragiles puisqu' « elles font face à des violences sexuelles et basées sur le genre, aux mariages précoces, à de grandes difficultés économiques et à des traumatismes psychologiques dus à la guerre qui ne semble pas trouver d'issue » (Asaf 2017, 112).

Cette vulnérabilité des femmes est accentuée par les conflits, la militarisation, la pression de groupe et le fait qu'elles sont considérées comme des outils stratégiques. Le régime syrien et les rebelles ont utilisé la violence systématique contre les femmes (Nasar 1023) : des militantes féministes sont prises pour cible, des femmes sont enlevées pour être échangées contre des prisonniers, d'autres sont violées pour servir de trophées de guerre, comme si les hommes avaient remporté le droit de disposer de leurs corps selon leur gré. Il est prouvé que la « guerre et les conflits reproduisent et diffusent des modèles stéréotypés de la féminité et de la masculinité (Maktabi 2017, 7) qu'on peut voir dans l'exemple suivant. Depuis le début de la guerre, le régime a accordé plus de pouvoir et de liberté à la sécurité interne, qui est déjà connue pour sa violence et ses abus, tandis que les civils restent sans moyen de défense :

« les armes sont devenues l'unique source de pouvoir et de justice. Seuls les hommes en ont la jouissance, les femmes syriennes se retrouvent impuissantes et sans protection et doivent passer du statut de militantes ayant des droits à sujets devant être protégées par des hommes, ce qui renforce les stéréotypes masculins qui portent préjudice aux deux sexes. » (International Cooperation for the Responsibility to Protect - ICRtoP 2015, 3)

D'après les statistiques avancées par Boylan (2019), « le nombre de femmes et d'enfants tués [dans un conflit] représente environ 56 % des pertes humaines totales » (31). Pour rappel, les violences contre les femmes en temps de guerre comprennent ce que l'ONU appelle les violences sexuelles liées aux conflits à savoir « le viol, les grossesses, stérilisations,

avortements, prostitution forcées, l'exploitation, le trafic et l'esclavage sexuel, la circoncision forcée, la castration, la nudité forcée et toute autre forme de violence sexuelle » (Henn 2019, 17), qui sont en recrudescence ces dernières années (LIFPL 2020).

Cette augmentation des violences basées sur le genre qui accompagnent les conflits vient s'ajouter à la vulnérabilité des femmes et plus particulièrement des réfugiées et déplacées internes (OCHA 2019). Les violences basées sur le genre s'observent lors des conflits et font partie des stratégies de guerre depuis longtemps déjà (Asaf 2017), bien que la première condamnation pour le recours au viol comme arme de guerre n'ait été prononcée qu'en 2016 par la Cour pénale internationale (CPI) contre l'ancien vice-président du Congo Jean-Pierre Bemba (UN News 2016). Pour la Syrie, c'est en 2013 que le Lancet a fait savoir que « 6 000 femmes avaient été victimes de viol dans les deux premières années du conflit et que ces faits se produisaient aux points de contrôle, dans les centres de détention et lors d'interventions militaires » (1858). Dans ces cas, nous notons que les violences basées sur le genre constituent « la forme de violence la plus répandue exercée contre les femmes et les filles... dans leurs foyers ou en détention... auxquelles s'ajoutent d'autres agressions physiques, tortures, enlèvements et parfois meurtres » (Asaf 2017, 116). « Les violences sexuelles augmentent avec la militarisation et la prolifération des armes » (Henn 2019, 20) en raison de l'absence d'un système de justice efficace en temps de guerre et de l'effet de « pression des pairs » au sein des groupes armés d'hommes (Boylan 2019). En Syrie, le viol est utilisé par les groupes jihadistes, par l'opposition et par le régime de Bachar al-Assad également. Selon l'article de Lauren Wolfe *Syria Has a Massive Rape Crisis* [Les viols en Syrie : le pays en proie à une crise majeure] datant de 2013 et cité par Moore et Talarico (2015), 60 % des violences sexuelles liées aux conflits commises contre les hommes et les femmes sont le fait de membres des forces du gouvernement syrien.

En nous basant sur la dichotomie honneur-déshonneur liée au corps des femmes (voir Chapitre 5), nous comprenons comment « les agressions et les violences contre les femmes sont un moyen pour les combattants de montrer qui dispose du contrôle de « la propriété sexuelle » et du processus politique » dans le cadre d'un conflit ou après un conflit. En violant le corps sacré des femmes, les combattants s'attaquent à l'honneur des maris, des familles et des communautés toutes entières (Olujic 1998). Il apparaît donc clairement que les violences contre les femmes en temps de guerre, dont le viol, ne sont pas uniquement un moyen de terroriser les femmes mais plutôt une manière d'humilier tout un pays, tout un camp (Olujic 1998 ; Henn 2019). En imposant cette douleur aux femmes plutôt qu'en les tuant, les

agresseurs les obligent à vivre avec la honte qui s'ensuit (Boylan 2019). Les stéréotypes de genre observés en dehors des périodes de conflits, tels que « le caractère pur et sale de la sexualité » (Olujic 1998) s'en trouvent renforcés, ce qui pousse les femmes à garder le silence pour se protéger elles-mêmes ainsi que leur famille de l'humiliation et de l'exclusion. Dans un tel contexte, il importe peu que la femme ait subi un viol, qu'elle n'ait pas consenti au rapport, puisque l'issue demeure identique : elle a été pénétrée par un autre homme (ou plusieurs hommes) que son époux (Olujic 1998).

Il est incontestable que les femmes sont victimes du conflit et l'objet de ce mémoire est de remettre en question l'essentialisation de ce statut dont les Nations Unies sont en partie responsables. En 2013, les choses ont commencé à changer grâce à la résolution 2122 qui « vise à renforcer le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits » (Krause et Enloe 2015, 329). Pourtant, l'ONU se concentrait auparavant sur la vision des femmes comme victimes et en faisait leur identité unique. La reconnaissance de la vulnérabilité des femmes est une avancée positive et dont on peut se féliciter, tout comme la reconnaissance de leur individualité, qui permet aux acteurs internationaux d'adapter leur approche aux besoins différents des femmes, des filles, des garçons et des hommes » (OCHA 2019 ; 26). Néanmoins, les féministes et les organisations associées s'inquiètent de cette tendance des résolutions onusiennes à promouvoir des stéréotypes protecteurs qui essentialisent les femmes en situation de conflits comme des victimes de violences sexuelles, des mères ou des défenseuses aveugles de la paix » (Belle et O'Rourke 2010, 945). Par exemple, le fait de reconnaître les femmes comme un groupe vulnérable au même titre que les personnes âgées ou en situation de handicap (OCHA 2019) ne transmet pas le bon message (Goetz et Jenkins 2016). Parallèlement, traiter largement de la question des violences basées sur le genre et des violences sexuelles liées aux conflits est essentiel pour accroître le soutien et la protection des victimes et sensibiliser la communauté internationale sur le sujet. Toutefois cela engendre au moins deux problématiques.

Tout d'abord, en raison de l'accent supplémentaire mis sur les femmes, on élude le fait que les hommes sont également victimes de violences sexuelles liées aux conflits et souffrent de stigmatisation (Dharmapuri 2011 et Asaf 2017). Utiliser le terme de « genre » pour parler uniquement des femmes et des filles et limiter les échanges concernant les violences sexuelles liées aux conflits aux femmes et aux filles en tant que victimes provoquent la marginalisation du vécu des garçons et des hommes en période de guerre (Bell et O'Rourke 2010). Ensuite, l'essentialisation se fait aux dépens des autres compétences et rôles des femmes et la participation des femmes aux négociations de paix est négligée au profit des violences basées

sur le genre (Krause et Enloe 2015).

Les femmes sont pleinement conscientes de leur victimisation par la communauté internationale et rejettent cette idée. Les femmes syriennes demandent en réalité à être reconnues « dans toute leur diversité, car les personnes décisionnaires dans leur pays ont des compétences, de l'expertise et des connaissances. Les femmes syriennes sont des citoyennes » et pas uniquement des victimes (Krause et Enloe 2015, 331). Tant que cette approche se sera pas comprise et intégrée par les Nations Unies, la pensée critique continuera de prétendre que l'agenda FPS n'est pas féministe, que l'approche intégrée du genre n'est pas seulement une case à cocher parmi d'autres pour l'ONU et que son implication dans l'aide aux femmes en situation de conflits reproduit le discours patriarcal et les relations de domination (Cook 2016).

Considérer le fait d'être victime comme une identité commune à toutes les parties au conflit donnerait une perspective d'analyse différente. Il ne devrait pas non plus être problématique de reconnaître que la population, indépendamment du camp soutenu par chacune et chacun, souffre durement de la guerre. Au contraire, cela représente un atout pour la reconstruction et la réconciliation. Le peuple syrien disposerait ainsi d'une occasion de se réunir, de partager et de découvrir ses points communs, de se rassembler autour de leur douleur, et d'apprendre les uns des autres concernant les restes de cette guerre. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les violences sexuelles liées aux conflits affectent les hommes et les femmes, de tout bord dans cette guerre. De plus, il s'agit d'une seule des différentes formes de violence que toute personne impliquée dans un conflit subit généralement. Les populations évoluant dans un pays en guerre sont souvent touchées par le même type de violences, vivent des événements semblables, ressentent des émotions similaires et souffriront des traumatismes et stigmatisations. Les initiatives de femmes parviennent à rassembler les gens, hommes et femmes, autour de cette condition de victime. En Bosnie-Herzégovine (BiH), la LIFPL a réuni les femmes et les vétérans de guerre de différents partis autour de la table et ils ont pu discuter, échanger sur leur expérience commune de la guerre. Des initiatives identiques pourraient voir le jour en Syrie après le conflit.

Au cœur de ce grand débat sur la victimisation, le silence autour de la participation active des femmes syriennes au soulèvement de 2011 représente un autre défi majeur.



## **Le rôle oublié des femmes syriennes dans le soulèvement**

Dans un conflit armé, les femmes sont rapidement écartées et passent du statut d'actrices de la révolution à celui de victimes de violences, d'agressions sexuelles, de viols, etc, une violence qui perdure souvent après la révolution (Alvi 2015 ; Hafez 2020). Pourtant, à l'origine les femmes syriennes ont été réellement actives et engagées dans le soulèvement de 2011.

Les événements ont contraint les femmes à bousculer leur quotidien. D'après Krause et Enloe (2015), « les femmes étaient pionnières dans les manifestations non-violentes et en faveur de la démocratie en 2011 » (331). Elles étaient aux côtés des hommes, manifestaient dans les rues, participaient aux rassemblements, organisaient des marches et des mobilisations, mettaient leur vie en danger tous les jours (Tabbar et Rubin 2018). Même si de nombreuses femmes n'étaient pas engagées en politique avant le conflit, leur implication s'est faite en réaction à la répression du régime, à la violence, aux massacres et au rôle joué par Bachar al-Assad (Krause et Enloe 2015). Le soulèvement n'était pas un mouvement fondamentalement féministe, toutefois, les femmes y ont vu une occasion de revendiquer leurs droits et de donner de la visibilité nationale et internationale à leur cause (Tabbara et Rubin 2018). Les femmes syriennes considéraient que la démocratie dans leur pays ne serait pas pleine et entière sans les droits des femmes (Tabbara et Rubin 2018), ce qui correspond à la théorie du Dr Sen (1999) qui veut que « la liberté dans un domaine... semble promouvoir la liberté dans d'autres domaines ». On déplore que cette théorie repose sur l'idée que l'État répressif doit avoir été destitué entre-temps. Étant donné qu'une révolution n'entraîne pas nécessairement la démocratisation (Darhour et Dahlerup 2020), et que le régime autoritaire de Bachar al-Assad est toujours en place dix ans après la révolution, il est peu probable qu'on assiste à une avancée des droits des femmes dans les institutions nationales.

Depuis que la révolution s'est transformée en guerre civile, les femmes ont souffert et en souffrent toujours de façon disproportionnée. (Moore et Talarico 2015). En réponse à cela, les femmes syriennes ont décidé de poursuivre la résistance pacifique et n'ont soit pas pris les armes dans cette guerre, soit rejoint les groupes d'oppositions (pour faire passer des armes) (Haddad 2014).

Pour reprendre les termes utilisés par Manea (2014), « les femmes défient souvent les normes sociales en participant à des événements publics et sont renvoyées à leurs rôles traditionnels par un retour de bâton conservateur » (81), et les soulèvements arabes, en Syrie notamment, ne font pas figure d'exception. C'est un schéma plutôt courant, qui a déjà été observé dans le mouvement d'indépendance syrien des années 1930 (Manea 2014). Les femmes se sont

exposées à des représailles en reprenant place sur le front de la révolution syrienne. Nombre d'entre elles ont été arrêtées, détenues et même torturées pour leur rôle actif dans la révolution (Moore et Talarico 2015). Ces arrestations posent un vrai problème pour les femmes qui vivent dans une société patriarcale aux prises avec des préjugés sexistes. Une militante syrienne a témoigné pour la Fédération internationale des droits humains (FIDH) dans un rapport publié en 2013 :

« Dans la tradition, c'est le déshonneur pour une femme d'entrer dans un commissariat de police et c'est encore pire si elle est arrêtée ou se trouve en détention. Les gens pensent que les femmes sont victimes d'agressions sexuelles dans ces lieux. Presque personne ne porte plainte si de tels actes sont commis et personne n'en parle. Si on vient à apprendre qu'une femme a été violée, elle ne trouvera pas de mari ».  
(56)

Dans les révolutions armées, « les relations sociales ne sont pas seulement militarisées, elles sont alimentées par les idéologies extrémistes religieuses dans lesquelles les portraits des rôles dévolus aux femmes et aux hommes sont des stéréotypes et occupent une place centrale » (Maktabi 2017, 8). Selon cette logique, l'essor de l'EI en Syrie, et sa capacité à contrôler le territoire et y faire appliquer la Charia n'a pas œuvré à l'avancée des droits des femmes. Pour les groupes extrémistes terroristes comme l'EIIL, les femmes sont des êtres inférieurs aux hommes et sont considérées comme des objets sexuels que les hommes peuvent utiliser comme bon leur semble. Il n'est donc pas surprenant de lire que, sous le joug de l'EIIS, les femmes syriennes sont soit vendues et utilisées comme esclaves ou mariées de force à des soldats de l'organisation (particulièrement dans le cas des jeunes filles), soit victimes de mutilation génitales, etc. (Moore et Talarico 2015). Même lorsque l'EIIS est en échec et perd des territoires, l'empreinte de l'organisation y demeure et on note « une augmentation conséquente des pratiques liées au patriarcat telles que le mariage forcé et la polygamie, et la ségrégation selon les sexes est également utilisée pour exclure les femmes des conseils locaux » (Al-Kadi et Vale 2020, 254). Certains sympathisants salafistes jihadistes vont même plus loin et « instrumentalisent directement les normes de genre pour mettre en danger et jeter le déshonneur sur les militantes et les femmes publiques » (Al-Kadi et Vale 2020, 254), en ternissant leur image et en manipulant leurs familles et leur communauté, les faisant passer pour des femmes infidèles par exemple. La facilité avec laquelle ces femmes sont attaquées et leurs droits déjà restreints remis en question nous rappelle, qu'avant l'essor de l'EIIS, la Syrie constituait un terrain fertile aux stéréotypes de genre et à la persécution des femmes par les traditionalistes religieux.

## CHAPITRE 5 : LA SYRIE EN TEMPS DE PAIX SOUS LE RÉGIME DE BACHAR AL ASSAD : ACTER L'INFÉRIORITÉ DES FEMMES POUR SATISFAIRE LA CLASSE RELIGIEUSE

### **Le parti Baas au pouvoir : la complaisance envers la majorité sunnite traditionnelle et conservatrice aux dépens des femmes**

En Syrie, le parti Baas a été fondé en 1940 et a rapidement gagné le soutien populaire des minorités, particulièrement des alaouites, qui représentaient sa base interne à la fois militaire et civile (Manea 2011). Les nombreux coups d'État qui ont eu lieu dans la deuxième moitié du XXe siècle, suivis par l'indépendance et le remplacement progressif des militaires sunnites par les alaouites ont encore une influence sur la Syrie aujourd'hui (Manea 2011).

### LES ALAOUITES EN SYRIE : UNE MINORITÉ PLUTÔT MODÉRÉE

Le régime, tant le gouvernement que l'armée, compte une majorité d'alaouites, dont la famille Assad. Cette appartenance confessionnelle joue un rôle prépondérant dans le maintien du pouvoir et de la légitimité et dans le soutien au régime dans son ensemble (Manea 2011).

Voici une présentation succincte de la minorité alaouite en Syrie (Kerr et Larkin 2015, 3) :

« Descendants des fidèles de Mohammad ibn Nusayr, un disciple qui a rompu avec la branche chiite de l'Islam au IXe siècle, les nusayris formaient une secte mystique hétérodoxe qui trouve ses origines en Irak et se sont installés en Syrie. Le terme nusayri présentait une connotation négative pour ce peuple dans la région du Levant, c'est pourquoi, à l'époque moderne, le nom d'alaouite a été adopté pour évoquer les disciples d'Ali, le cousin du prophète Mahomet et pour désigner le successeur légitime pour les musulmans chiites. Au sein de la population syrienne, on compte environ douze pour cent d'alaouites. »

D'après l'Encyclopédie *Worldmark Encyclopedia of Cultures and Daily Life* [Encyclopédie Worldmark des cultures et de la vie quotidienne] (2017), les femmes syriennes alaouites disposent de plus de libertés en raison de la nature laïque de l'État et de l'application plus souple de la Charia. Toutefois, les alaouites sont une minorité patriarcale qui limitent la participation des femmes aux rites religieux selon leur croyance que « les femmes sont nées du diable » (31). Les alaouites sont toujours présentés par Kerr et Larkin (2015) comme plus progressistes que d'autres communautés « religieuses, les femmes y sont moins sujettes aux barrières sociales et contraintes religieuses que parmi la communauté sunnite plus

conservatrice (93) », et le port du voile n'est pas obligatoire (Manea 2011). C'est la raison pour laquelle elles ont accès à l'éducation et peuvent travailler. Kerr et Larkin poursuivent et affirment que, dans les régions alaouites de Syrie (Latakia, Tartus), les infrastructures d'éducation financées par Hafez al-Assad montrent un taux plus élevé d'inscription des femmes (40 % de femmes diplômées d'université) par rapport à la moyenne nationale (30 %). En 2009, l'Université de Latika comptait plus de femmes étudiantes que la moyenne nationale (54,3 % contre 51 % – Kerr et Larking 2015).

Le régime baasiste adhère officiellement à l'idéologie socialiste laïque. En 1950, il figurait parmi les partis politiques syriens qui luttaient pour une constitution syrienne laïque, sans mention de l'Islam comme religion et origine de sa loi. (Manea 2011). D'après « la constitution du parti Baas, les arabes doivent s'opposer à toute autre forme de solidarité clanique telle que les groupements religieux, sectaires, tribaux, raciaux ou régionaux », par opposition à la solidarité nationale (Manea 2011, 102). Parallèlement, l'égalité des sexes est vue par bon nombre, membres du parti Baas et de l'opposition, comme l'objectif principal de l'idéologie socialiste adoptée par le parti. Au fil du temps, le régime s'est écarté de son idéologie dans l'espoir de faciliter les relations avec les traditionalistes sunnites tout d'abord (Aldoughli 2020), puis pour faire barrage au soulèvement par la suite. Voilà l'un des paradoxes du régime baasiste : « Il expose l'autonomisation des femmes comme élément maître de son idéologie socialiste moderne tout en conservant les structures patriarcales dans son fonctionnement » (Aldoughli 2020). Certaines études dénoncent cette idée et affirment que la ratification en 2003 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, est un signe que le gouvernement syrien se trouvait sur la voie du progrès avant le conflit. Parler de « féminisme d'État » serait exagéré, car la ratification comportait des réserves fondées sur l'incompatibilité de la loi de la famille ainsi que de la Charia (Gissi 2020, 6). Dans l'introduction à *The Arab State and Women's Rights: The trap of authoritarian governance* (2011), Manea remarque que c'est un phénomène commun à des nombreux pays arabes après l'indépendance : accorder aux femmes le droit de vote est rapide et ne présente pas de problème. En Syrie la décision est même venue d'en haut et c'était une première dans cette région du monde. Pourtant, les lois de statut personnel (lois de la famille qui touchent à la vie privée des individus) sont une autre affaire. En effet, ces lois spécifiques émanent des jugements et interprétations théologiques. [Elles] trouvent leurs origines dans un passé lointain où la discrimination envers les femmes était monnaie courante et sont devenues sacrées et absolues » (The Fourth Arab Human Development Report 2006 cité dans Manea 2011, 6). En Syrie, la situation est quelque peu étrange puisqu'il n'existe pas qu'une seule série de lois de statut personnel pour toute la population mais plusieurs pour

chaque religion et cela depuis l'indépendance en 1947, c'est un héritage du mandat de la France. Les lois de statut personnel en Syrie qui s'appliquent aux musulmans sunnites s'inspirent de la jurisprudence hanafite et de la loi islamique ottomane. Elles ont été légèrement modifiées à deux reprises au cours des 68 dernières années sans que le caractère religieux n'en soit altéré (Manea 2011). Concernant les autres religions des lois de statut personnel en Syrie, l'État est réticent à tout changement et conserve intactes les mesures qui accordent du pouvoir à l'Église et aux tuteurs masculins sur les femmes chrétiennes ou grecques orthodoxes (Manea 2011). Les différentes lois de statut personnel et ses variantes limitent tous les droits des femmes en matière de liberté de mouvement, de divorce, de mariage, de garde d'enfants, etc., et restreignent leurs actions à l'autorisation ou la présence d'un tuteur masculin (Manea 2011). En contradiction totale avec la Constitution, qui stipule que les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits, ces lois soutiennent ce que Maktabi (2017) appelle le statut de « mineures affranchies » pour les femmes arabes, notamment les femmes syriennes. Cela signifie que dans de nombreux, si ce n'est tous, aspects de la vie et de la société, les femmes sont subordonnées à l'autorité des hommes de leurs familles, soit leurs époux, leurs pères, leurs frères ou même leurs fils. Ce statut renforce les stéréotypes de genre selon lesquels les femmes ne sont pas responsables ni suffisamment mûres pour être indépendantes et faire des choix de vie, tandis que les hommes sont armés pour cela ainsi que pour contrôler la vie et le corps des femmes. En ce qui concerne les revendications des femmes sous le prisme des lois de statut personnel, la plupart des organisations de femmes ont adopté une approche globale et travaillent à changer la législation dans son ensemble plutôt que les seuls chapitres relatifs à un groupe religieux en particulier. (Manea 2011). Parvenir à cet objectif n'est pas aisé. Les deux seules organisations de femmes syriennes qui peuvent travailler, l'Union générale des femmes syriennes et la Ligue syrienne des femmes, sont associées à un parti et/ou au régime, ce qui réduit fortement leur marge de manœuvre (Manea 2011). Même les amendements à la loi de la famille adoptés en 2019 ont été pointés du doigt pour leur manque d'audace. En effet, « les femmes syriennes demeurent sous le contrôle légal d'une tutelle masculine et leurs droits à la propriété, au divorce, et à la garde des enfants sont encore très restreints » (Gissi 2020, 6).

Des recherches antérieures menées sur l'implication des femmes dans la construction de la paix en BiH illustrent l'incompatibilité entre un gouvernement qui applique la politique du « diviser pour mieux régner » et l'avancée des droits des femmes. Dans le cas de la BiH, les accords de Dayton qui ont mis fin au conflit dans les années 1990 ont « institutionnalisés les divisions ethnique et territoriale » (Mlinarević and Porobić 2019, 174), et scindée la société entre bosniaques, croates et serbes. Lors d'un entretien réalisé en avril 2021, Porobić a déclaré

que « l'identité ethnique devenait la principale identité politique dans le pays ». Dans les pays où tous les sujets sont envisagés sous le prisme ethnique ou religieux, qu'il s'agisse de la BiH ou de la Syrie, il n'y a pas de place sur la scène politique pour les présenter au-delà des telles affiliations. Ces sujets sont pourtant communs à un groupe qui n'est ni ethnique ou religieux et pourraient dépasser ou apaiser les divisions. Comme Manea (2012) l'écrit, on pense que « le régime de Bachar al-Assad est réticent à modifier les différentes lois de la famille en Syrie [en les harmonisant] parce qu'il tient à préserver la division entre les communautés séculières et religieuses dans le pays » (171), ce qui est utile au maintien de son hégémonie. Cela explique pourquoi le président syrien connaissait des difficultés avec le comité syrien d'initiative sociale, une organisation de femmes « qui a dépassé les différences religieuses et sectaires et rassemblé des soutiens venus de toute la société » (Manea 2011, 174). Le régime refuse également de modifier les lois de statut personnel pour cette raison. Ces lois contribuent toutes à dresser des obstacles au mariage interconfessionnel, si ce n'est à le rendre impossible, et « maintient la société divisée entre sunnites et chiites, chrétiens, musulmans et juifs, tribus supérieures et inférieures, etc » (Manea 2011, 198).

Les demandes des femmes pour leur droit à l'éducation et à l'abandon du voile se sont faites entendre dès le XIXe siècle lors du mouvement de renaissance de la Grande Syrie (Manea 2011). Plus tard, le droit de vote des femmes a été évoqué par l'émir Fayçal en 1919, avant le mandat de la France. En « 1928, la Syrie comptait huit sociétés de femmes, qui œuvraient au soin et à l'éducation des femmes » (Manea 2011, 73). Pourtant, l'émancipation des femmes n'est pas et n'a jamais été une priorité pour le parti Baas ou ni pour le régime. Certes, les femmes syriennes disposent d'une représentation politique depuis que le roi Fayçal leur a donné le droit de vote en 1949 et qu'elles peuvent se porter candidate à une élection depuis 1953 (Manea 2011). En outre, « en 2016, les femmes syriennes avaient toujours treize pour cent de siège [au Parlement] » malgré le conflit en cours (Marsi 2017). Toutefois, le sens même de politisation est biaisé en Syrie, « il s'est réduit à peau de chagrin et ne signifie plus que faire partie ou être du côté du régime. Ne pas soutenir, ne pas être complice ou indifférent au régime a pris le sens de « terroriste » pour le pouvoir d'al-Assad » (Klause et Enloe 2015, 331). Seules les femmes qui sont cooptées par le régime ou le parti sont éligibles (Manea 2011). L'ancienne parlementaire syrienne Maria Saade, qui saluait la place des femmes syriennes en politique, a reconnu que son discours avait changé, s'était adouci et se faisait plus politiquement correct dès lors qu'elle a siégé au Parlement en 2012 (Marsi 2017). Ceci explique en partie pourquoi la politisation des femmes syriennes depuis les 40 dernières années a été limitée. Pleinement conscientes des risques de se lancer en politique, les femmes

syriennes se retenaient de toute implication jusqu'au soulèvement (Gissi 2020). Il ne faut pas confondre cette situation avec une absence d'intérêt ou de compréhension de la politique, mais voir cela comme une stratégie consciente de survie adoptée par les femmes pour « leur propre sécurité et la protection de leur famille envers la violence d'État » (Gissi 2020, 7) et la conséquence d'une vie de femme au sein d'une culture paternaliste et sexiste.

Le régime de Bachar al-Assad a adopté et continue d'adopter un positionnement incertain, oscillant entre le discours officiel de modernisation et le besoin de survie, ce que Joe Midgal appelle « la politique de la survie » et que Manea a contextualisé pour le monde arabe. D'après Manea (2011), la survie du régime syrien dépend du soutien des « [groupes] sectaires, religieux, tribaux et/ou régionaux » (95). Afin de s'assurer le soutien de cette base sociale, qui est principalement composée de conservateurs religieux, le régime a sacrifié l'émancipation et les droits des femmes et les a reléguées au statut de citoyennes de seconde zone. Hafez al-Assad (au pouvoir de 1971 à 2000) était influencé par l'*uléma* (ensemble d'érudits islamiques) très présent en Syrie qui a maintenu ce statut pour les femmes. Le régime baasiste n'a jamais accepté le mariage civil, un refus qui « sape le droit des femmes à choisir leur partenaire et les bloque dans des rôles traditionnels établis par leur position dans des groupes ethniques ou sectaires » (Aldoughli 2020). En retour, son fils Bachar a maintenu une emprise solide sur la société civile en choisissant quel mouvement de femmes méritait le soutien de l'État, a soutenu les groupes islamistes controversés et a réprimé certaines initiatives demandant un changement, qui ne manifestaient pas la piété religieuse attendue et/ou qui n'étaient pas tolérées par l'*uléma* (Aldoughli 2020, Pierret 2013). En 2006, un ouvrage jugé controversé par l'*uléma*, intitulé *Down with the Veil!* (Bas les voiles !), a été interdit pour la population (Pierret 2013). Les choses ne sont pas arrêtées là :

« D'autres décisions visant à satisfaire la classe religieuse comme la multiplication par quatre du nombre d'écoles spécialisées dans l'enseignement de la Charia entre 2005 et 2008, la nomination du très respecté Ibrahim al-Salqini en tant que Mufti d'Alep, l'ouverture d'une université de la Charia à Alep (en septembre 2006), une augmentation de salaire de 50 pour cent pour les employés des mosquées et l'autorisation pour le mouvement Al-Qubaysiat d'accéder aux mosquées après quarante de clandestinité. Néanmoins, l'évènement le plus symbolique de ce « printemps arabe » a été la réponse favorable du régime à la demande du théologien al-Bouti de rétablir un conseil représentatif de l'*uléma*. (Pierret 2013, 199)

L'uléma est particulièrement opposé au féminisme, au militantisme féminin, au contrôle des naissances, à la prévention contre le SIDA et à tout type d'éducation sexuelle. Les liens avec le régime ont renforcé ce cercle, et dans les années 2000, le groupe n'a pas hésité à publiquement exprimer son désaccord de fond, même si cela signifiait la critique du régime et de certaines de ses politiques sociales (Pierret 2013).

Avec le soulèvement de 2011 en Syrie, adopter l'identité islamique de l'État est devenu une manière de consolider sa légitimité au cœur de la crise. En 2014, face à l'uléma, Assad a déclaré que l'État syrien était un État religieux qui avait toujours respecté et suivi les principes de l'Islam, notamment par l'application de la Charia en matière de loi sur le statut personnel (Aldoughli 2020). En effet, il s'agit d'un principe qui figure dans la Constitution du pays, à l'instar du fait que le président doit pratiquer la religion islamique (Manea 2011). Bien que cette disposition seule ne fasse pas de l'Islam la religion d'État, la mesure adoptée en parallèle par Bachar al-Assad afin de ne pas froisser la majorité sunnite a donné de plus en plus de pouvoir et d'autorité aux entités et personnalités religieuses concernant le pays.

Le président fait mine d'adopter une attitude moderne et féministe en défendant la place des femmes dans les institutions religieuses, en louant leur sérieux, alors que son but est en réalité de 1) jeter le discrédit sur les dirigeants religieux masculins qui s'opposent au régime ou ne se positionnent pas et 2) de faire des femmes des agents de l'État, troquant leur loyauté pour une représentation confessionnelle (Aldoughli 2020). Selon cette logique, toute femme nommée ou élue, soit au sein d'institutions religieuses ou du gouvernement, n'a d'autre choix que d'adhérer au discours officiel. À première vue, cette rhétorique idéologique permet au régime de se présenter comme féministe et de promouvoir l'émancipation et la représentation des femmes et d'apparaître comme un modèle régional et moderne.

### **Les stéréotypes de genre ancrés dans l'interprétation quotidienne de l'Islam en Syrie**

D'après Moghadam (2012), dans la culture musulmane, la masculinité hégémonique telle que définie par R.W. Connel traite de la capacité à protéger l'honneur familial ou personnel par le contrôle des femmes de la famille, de la communauté ou de la nation ». De nombreuses chercheuses féministes considèrent ces normes, également appelées masculinité héroïque ou hypermasculinité, comme la source des conflits et de l'oppression des femmes. Alvi (2015) condamne la misogynie idéologique et culturelle de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans son ensemble, la présence du système patriarcal qui utilise une



certaine interprétation du Coran pour limiter les droits des femmes, où la violence observée contre les femmes « illustre l'étendue de l'investissement des systèmes patriarcaux à maintenir le contrôle hégémonique sur la sphère politique » (Hafez 2020, 352). Cette résistance contre l'émancipation des femmes dans la loi émane des cercles religieux (Alvi 2015) comme nous l'avons montré ci-dessus.

Dans la culture syrienne, les femmes sont censées être les garantes du soin et « préparer le repas, nettoyer la maison et élever les enfants » (Asad 2017, 119), tandis que les hommes sont les protecteurs qui ramènent le salaire au foyer. Les femmes sont souvent considérées comme des êtres inférieurs aux hommes, ou parfois même pas comme des êtres humains (Boylan 2019 ; Manning 2019) mais plutôt traitées selon leur fonction dans la société : « des objets sexuels, des mères ou des ouvrières » (Olujic 1998, 34). On attend des femmes qu'elles accomplissent des tâches sexuelles, procréatives ou d'employées et « qu'elles se conforment aux idéaux féminins socialement acceptés tels que la respectabilité, la décence et l'intégrité » (Gissi 2020, 5). Les femmes qui remettent en question ces attentes liées à leur genre sont vues comme « des menaces pour les traditions sociales et la stabilité » (Al-Kadi et Vale 2020, 254), et être une militante est très mal considéré.

Si les hommes détiennent leur masculinité par l'affirmation de leur puissance sexuelle et physique (Boylan 2019), les femmes quant à elles subissent la pression de l'extérieur qui scrute si elles sont suffisamment chastes, obéissantes et discrètes ou non pour être respectées. Leur sexualité est souvent liée aux notions d'honneur et de déshonneur (Olujic 1998) et ces notions ne se limitent à la seule réputation des femmes mais sont élargies à toute la famille, belle-famille et communauté. Une étude qui s'intéresse à la vision de la jeunesse arabe sur les relations de genre a montré que, pour les jeunes musulmans, la libération sexuelle des femmes est liée aux sociétés occidentales et à l'immoralité (Nasser El-Dine 2016). Dans des pays comme la Syrie, les femmes qui ont plusieurs partenaires, s'habillent d'une certaine façon, sont proches des hommes qui ne sont pas de leur famille, ne sont pas considérées comme dignes, ni respectant l'Islam (Nasser El-Dine 2016). D'après la vision arabe de la jalousie, c'est le rôle d'un homme de contrôler les relations des femmes de son entourage avec les hommes, pour les protéger des violences et du déshonneur (Nasser El-Dine 2016). Ces concepts d'honneur et de déshonneur dépassent les relations consentantes, en effet, les femmes qui subissent des violences sexuelles affrontent les mêmes clichés, même si elles sont victimes. Yasmine et Moughalian (2016) détaillent les conséquences d'un tel système de valeurs sur les femmes :

« Il est particulièrement difficile pour les femmes syriennes de porter plainte pour harcèlement ou viol en raison de la stigmatisation sociale qu'elles encourent, qui peut pousser les membres de leur famille et de la société dans son ensemble à les exclure. Au sein des sociétés patriarcales dans lesquelles les crimes d'honneur sont toujours la norme, on rejette la faute sur les femmes pour l'intrusion et pour la violence sur et dans leur corps ». (31)

Comme l'écrit Teays (2019), « les victimes sont considérées comme faisant partie du problème » (4) et leur comportement avant l'agression est remis en question, sexualisé et qualifié d'incitation ou d'imprudence de leur part, engendrant certainement la violence qui a suivi.

En temps de paix, nous pouvons observer la conjugaison des discriminations violentes, structurelles et culturelles contre les femmes. Les femmes sont cantonnées à des rôles de genre ce qui les rend non seulement vulnérables aux violences mais également coupables de victimisation. Ce travail a montré comment la violence quotidienne et la perception biaisée des femmes se répercutaient sur leur rôle dans un conflit et leur contribution à la fin de celui-ci.

## CONCLUSION

Dans le présent mémoire, nous avons illustré que l'absence des femmes syriennes dans les négociations de type 1, autrement dit les négociations de Genève I, n'a rien à voir avec le manque de volonté ou de compétences des femmes. Nous avons montré que la conjugaison du manque de sensibilisation de la communauté internationale sur la question et la reproduction d'un modèle patriarcal, la montée de groupes terroristes extrémistes traitant les femmes comme des objets sexuels voire des monnaies d'échange, et un régime syrien qui maintient les femmes en situation d'infériorité pour satisfaire la classe religieuse, génère la reproduction de stéréotypes de genre dans tous les domaines du conflit et du processus de paix.

Malgré une guerre civile en cours, la montée de l'EIIS et la violence et l'extrémisme qui l'accompagnent, la réticence traditionnelle des hommes à élire des femmes influentes ou à laisser des organisations de femmes gérer les négociations locales, les femmes syriennes parviennent tout de même à i) diriger leur communauté locale, ii) fournir un soutien

humanitaire local et mettre en place des initiatives de paix, iii) échanger avec d'autres organisations de femmes pour apprendre de leurs expériences, iv) réunir des femmes de tout le pays pour proposer des recommandations pertinentes pour l'avenir de leur pays.

Si elles ont démontré leurs compétences, leur connaissance des besoins locaux en matière de paix et leur compréhension du contexte et de ses enjeux, les femmes syriennes demeurent exclues des négociations. Dans le traitement des femmes et de leurs problématiques, la communauté internationale, les médiateurs, les négociateurs, les parties tierces et l'ONU même, montrent un manque patent de sensibilisation et de formation sur la question de l'égalité des sexes. Les stéréotypes de genre sont reproduits dans les communications officielles, dans la gestion des pourparlers, et dans le fait que les organisations de femmes et les représentantes des femmes sont écartées des négociations de Genève et sont réduites au rôle de conseil lorsqu'elles ont la chance d'être sollicitées.

Les Nations Unies connaissent très bien la situation. Après deux décennies de textes, de conférences et de déclarations, l'approche demeure problématique. Si l'ONU a fait des progrès en matière d'inclusion des thématiques propres aux femmes et au genre dans ses priorités, les résolutions adoptées ne sont pas contraignantes pour les États membres et laissent le champ libre à l'interprétation, permettant aux parties en conflit de maintenir les femmes dans des rôles secondaires, bien loin de la liste des priorités établie lors des négociations. Les stéréotypes de genre et les autres préjugés existent toujours sur la scène internationale qui reste un espace dominé par les hommes. Les médiateurs eux-mêmes plaident contre l'inclusion des femmes dans les négociations, craignant que l'opinion de leur interlocuteur à leur égard soit si faible que leur présence ferait échouer les discussions, alors que des sujets bien plus sensibles sont au cœur des débats quotidiennement. Par ailleurs, la terminologie employée par les Nations Unies sème le trouble, contestant la diversité des femmes syriennes d'un côté et de l'autre limitant les thématiques de genre aux femmes comme si les hommes ne souffraient pas de violences sexuelles liées aux conflits. Des études ont montré la souffrance disproportionnée subie par les femmes dans un conflit, particulièrement en matière de violences basées sur le genre et le recours au viol comme arme de guerre, ce que l'ONU a pris en compte, y compris en Syrie. Néanmoins, l'accent mis sur les violences basées sur le genre a tout fait passer au second plan, aux dépens de l'implication des femmes dans la prise de décision concernant leur propre pays. La communauté internationale a essentialisé le statut de victime des femmes à tel point que leur rôle actif dans la révolution et le conflit actuel est souvent étouffé. Il s'agit d'une erreur grave, qui fait l'impasse sur les risques

quotidiens pris par ces femmes ces dix dernières années, dont le militantisme les expose à des représailles violentes de la part de toutes les parties : des groupes terroristes, à l'opposition, en passant par le régime lui-même.

En effet, en assumant des nouvelles fonctions et responsabilités habituellement dévolues aux hommes, en devenant plus indépendantes, les femmes syriennes remettent en question les normes de genre et représentent donc une menace pour les conservateurs. Elles interrogent le système patriarcal très ancré dans la culture syrienne, qui a été mis en avant par l'*uléma* depuis l'ère d'Hafez al-Assad et l'ascension au pouvoir du parti Baas et qui agit avec complaisance à l'égard de la majorité sunnite du pays. Le rôle de l'État dans le développement des mouvements de femmes, sans être féministes, est essentiel puisqu'il « reste l'organe principalement responsable de garantir les droits des citoyens et les droits humains au sens large » (Moghadam 2012, 46). L'État est en charge des politiques publiques qui ont des conséquences considérables sur les femmes, telles que la santé génésique, le droit de la famille, le droit du travail, etc. En Syrie, les lois relatives à la citoyenneté, la propriété, au divorce et au meurtre n'ont presque pas évolué depuis 1953. Le système juridique soutient le modèle patriarcal, renforce les rôles selon le genre, décourage les femmes de s'investir en politique, et fait preuve de clémence à l'égard des responsables de violences envers les femmes en écartant par exemple les crimes d'honneur des débats. Chaque proposition d'avancée faite par les femmes et les organisations de femmes sont rejetées, puisque le régime ne peut se permettre de s'affranchir du soutien de la classe religieuse sunnite, qui n'est absolument pas favorable à une avancée dans ce domaine. Malgré leur affiliation aux alaouites et l'idéologie laïque officielle du parti, les Assad, père et fils, ont orchestré l'exclusion politique des femmes et leur infériorité sur des fondements religieux.

Posant la question de l'approche féministe au sein des Nations Unies, ce mémoire met en lumière les écarts entre les stéréotypes de genre, l'implication des femmes pour la paix à l'échelle locale et les droits des femmes et les droits officiels en Syrie. Nous avons montré que le rôle et l'espace limités accordés aux femmes dans le processus de paix en Syrie trouvaient leurs origines dans la trahison idéologique du régime syrien, qui a troqué les droits des femmes contre le soutien de la classe religieuse. La stratégie de séduction de l'*uléma* pour se maintenir au pouvoir a laissé le champ libre à la classe religieuse pour dicter l'étendue des droits, libertés et considérations accordés aux femmes syriennes, de la vie quotidienne à la négociation de la fin d'un conflit qui dure depuis dix ans. Si vous siégez à la table des négociations face à des parties opposées qui viennent d'un pays où l'infériorité des femmes est assénée en permanence, dans les cercles religieux, politiques et juridiques, et qu'un

médiateur ou une partie tierce reproduit ces stéréotypes de genre, les chances de débattre de problématiques propres aux femmes sont très faibles. Les chances de voir des femmes siéger directement à cette table sont encore plus faibles. Et les chances de parvenir à une paix durable sont presque inexistantes.

## BIBLIOGRAPHIE

"Alawis." (2017), *Worldmark Encyclopedia of Cultures and Daily Life 3rd ed. - Vol. 3: Asia & Oceania A-K*, Gale (publisher), 27-31

Aldoughli, R. (2020). "A thinly veiled strategy: Assad's co-optation of women religious leaders", *Middle East Institute*. Disponible sur : <https://www.mei.edu/publications/thinly-veiled-strategy-assads-co-optation-women-religious-leaders>

Aljundi, G. (2014). *Local Governance Inside Syria: Challenges, Opportunities and Recommendations*, (Institute for War & Peace Reporting - IWPR)

Al-Kadi, A., Vale, G. (2020). "Local voices against violence: women challenging extremism in Iraq and Syria", *Conflict, Security & Development*, Vol. 20 (No. 2), 247-271

Alvi, H. (2015), "Women's rights movements in the 'Arab Spring': major victories or failures for human rights?", *Journal of International Women's Studies*, Vol. 16 (No. 3), 294-318

Asaf, Y. (2017). "Syrian Women and the Refugee Crisis: Surviving the Conflict, Building Peace, and Taking New Gender Roles", *Social Sciences*, Vol. 6 (No.3), 110-128

BBC (2016). *Syria conflict: UN suspends peace talks in Geneva*. Disponible sur : <https://www.bbc.com/news/world-middle-east-35488073>

Bell, C. and O'Rourke, C. (2010). "Peace agreements or pieces of paper? The impact of UNSC resolution 1325 on peace processes and their agreements", *International and Comparative Law Quarterly*, 941-980

Boylan, M. (2019), "War Rape", Teays, W. (ed.), *Analyzing Violence Against Women* (Library of Public Policy and Public Administration 12, Springer), 27-38

Central Intelligence Agency's (CIA) World Factbook (2021). *Explore All Countries - Syria*. Disponible sur : <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/syria/>

Cook, S. (2016). "The 'women-in-conflict' at the UN Security Council: a subject of practice", *International Affairs*, Vol. 92 (No. 2), 353-372

Darhour, H., Dahlerup, D. (2020). *Double-Edged Politics on Women's Rights in the MENA Region*, Gender and Politics Series (Palgrave Macmillan)

Dharmapuri, S. (2011). "Just Add Women and Stir?", *Parameters*, 56-70

Davis, L. (2016). "Who's missing from Syria's peace talks?", *openDemocracy*. Disponible sur : <https://www.opendemocracy.net/en/5050/john-kerry-where-are-women-s-voices-in-syria-peace-talks>

Davis, L. (2015). "John Kerry, where are women's voices in the Syria peace talks?", *openDemocracy*. Disponible sur : <https://www.opendemocracy.net/en/5050/who-s-missing-from-syria-s-peace-talks/>

"Decade of Syria war killed nearly 500,000 people: new tally" (2021), *France24*. Disponible sur : <https://www.france24.com/en/live-news/20210601-decade-of-syria-war-killed-nearly-500-000-people-new-tally>

“Do not underestimate my strength!” - From war to sustainable peace: a solidarity dialogue between Bosnian and Ukrainian women activists’. WILPF and The Kvinna till Kvinna Foundation (2016).  
Disponible sur : [https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2016/10/Bosnia-Ukraine-report\\_WILPF-and-Kvinna-till-Kvinna\\_2016.pdf](https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2016/10/Bosnia-Ukraine-report_WILPF-and-Kvinna-till-Kvinna_2016.pdf)

Gissi, A. (2020), “Countering depoliticized representations of Syrian women: memories of dictatorship from pre-war Syria”, *A Journal of Feminist Geography*, 1-21

Goetz, A., Jenkins, R. (2016). “Agency and Accountability: Promoting Women’s Participation in Peacebuilding”, *Feminist Economics*, Vol. 22 (N. 1), 211-236

Goetz, A., Sandler, J. (2020). “Can the United Nations deliver a feminist future?”, *Gender & Development*, Vol. 28 (No. 2), 239-263

Haddad, Z. (2014). “How the crisis is altering women’s roles in Syria”, *Forced Migration Review*, Vol. 47, 46-47. Disponible sur : <https://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/en/syria/haddad.pdf>

Hafez, S. (2020), “Gendered dissent in the Arab uprising: The challenges and the gains”, *European Journal of Women’s Studies*, Vol. 27 (No. 4), 348-361

Henn, E. V. (2019). *International Human Rights Law and Structural Discrimination: The Example of Violence against Women* (Germany: Springer)

Initiative on Quiet Diplomacy (IQd 2020). *SCR 1325 and Women’s Participation: Operational Guidelines for Conflict Resolution and Peace Processes*. Disponible sur : [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/SCR1325WomensParticipation\\_IQd2010.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/SCR1325WomensParticipation_IQd2010.pdf)

International Cooperation for the Responsibility to Protect - ICRtoP (2015). *#R2P10: The Impact of the Syrian Conflict on Women*. Disponible sur : <https://www.peacewomen.org/sites/default/files/R2P-Syrian%20Women.pdf>

International Federation for Human Rights (FIDH - 2013). *Women and the Arab Spring: Taking Their Place?* Disponible sur : <https://www.fidh.org/IMG/pdf/femmesarabangbassdef.pdf>

Kerr, M., Larkin, C. (2015). *The Alawis of Syria: War, Faith and Politics in the Levant* (London: Hurst & Company)

Kofi Annan (2012). “Joint Special Envoy for Syria announces meeting of the Action Group for Syria”, *Kofi Annan Foundation*. Disponible sur : <https://www.kofiannanfoundation.org/foundation-news/joint-special-envoy-for-syria-announces-meeting-of-the-action-group-for-syria-english-%d8%a7%d9%84%d8%b9%d8%b1%d8%a8%d9%8a%d8%a9/>

Krause, J., Enloe, C. (2015). “A Wealth of Expertise and Lived Experience”, *International Feminist Journal of Politics*, Vol. 17 (No. 2), 328-338

Lehti, M. (2019). *The Era of Private Peacemakers: A New Dialogic Approach to Mediation*, in the Series Rethinking Peace and Conflict Studies, Richmond, O.P. (eds), (Palgrave Macmillan).

Leimbach, D. (2016). “Syrian Women Are Ready to Participate in UN-Led Geneva Peace Talks”, *PassBlue*. Disponible sur : <https://www.passblue.com/2016/01/20/syrian-women-are-ready-to-participate-in-un-led-geneva-peace-talks/>

- Maktabi, R. (2017), “Enfranchised Minors: Women as People in the Middle East after the 2011 Arab Uprisings”, *Laws*, Vol. 6 (No. 4), 4-29
- Maktabi, R. (2010), “Gender, family law and citizenship in Syria”, *Citizenship Studies*, Vol. 14 (No. 5), 557-572
- Manea, E. (2014). “The Arab Popular Uprisings from a Gender Perspective”, *Zeitschrift für Politik*, Vol. 61 (No. 1), 81-100
- Manea, E. (2011). *The Arab State and Women’s Rights: The trap of authoritarian governance* (United Kingdom, United States of America, Canada: Routledge)
- Manning, R. (2019), “The Tyranny of Bodily Strength: Harriet Taylor Mill and John Stuart Mill on Domestic Violence”, Teays, W. (ed.), *Analyzing Violence Against Women* (Library of Public Policy and Public Administration 12, Springer), 151-165
- Marsi, F. (2017). “Amid War, Women Are Starting to Make a Mark on Syrian Politics”, *The New Humanitarian – Syria Deeply*. Disponible sur : <https://deeply.thenewhumanitarian.org/syria/articles/2017/10/17/amid-war-women-are-starting-to-make-a-mark-on-syrian-politics>
- Mlinarević, G., Porobić Isaković, N. (2019). “Sustainable transitions to peace need women’s groups and feminists”, *Journal of International Affairs*, Vol. 72 (No. 2), 173-190
- Moghadam, V. (2012). *Globalization and Social Movements: Islamism, Feminism, and the Global Justice Movement* (Rowman & Littlefield Publishers)
- Moore, C., Talarico, T. (2015). “Inclusion to Exclusion: Women in Syria”, *Emory International Law Review*, Vol. 30 (No. 2), 213-260
- Nasser El-Dine, S. (2016). “Arab Youth Occidentalism: images of the West and the negotiation of gender relations in Syria and Jordan”, *Suomen Anthropologi*, Vol. 41 (Issue 2), 11-31
- Olujic, M. B. (1998). “Embodiment of Terror: Gendered Violence in Peacetime and Wartime in Croatia and Bosnia-Herzegovina”, *Medical Anthropology Quarterly*, Vol. 12 (No. 1), 31-50
- O’Reilly, M., Ó Súilleabháin, A., Paffenholz, T. (2015), *Reimagining Peacemaking: Women’s Roles in Peace Processes* (New York: International Peace Institute)
- Paffenholz, T., Ross, N., Dixon, S., Schluchter, A., True, J. (2016). “Making Women Count – Not Just Counting Women: Assessing Women’s Inclusion and Influence on Peace Negotiations”, *Geneva: Inclusive Peace and transition Initiative* (The Graduate Institute of International and Development Studies) and *UN Women*
- Pierret, T. (2013). *Religion and State in Syria: The Sunni Ulama from Coup to Revolution* (Cambridge University Press)
- Shepherd, L. (2020). “The paradox of prevention in the Women, Peace and Security agenda”, *European Journal of International Security*, Vol. 5, 315-331
- “Syrian Women’s Forum for Peace” (2012), *Journal of Middle-East Women’s Studies*, Vol.11 (No. 2), 244-245
- Tabbara, H., Rubin, G. (2018). *Women on the Frontlines of Conflict Resolution and Negotiation Community Voices from Syria, Iraq and Yemen - a discussion paper*, UN Women (eds).



Teays, W. (ed., 2019), "Introduction", *Analyzing Violence Against Women* (Library of Public Policy and Public Administration 12, Springer)

UN General Assembly and Security Council (2015). *A/69/968-S/2015/490 Report of the Advisory Group of Experts on the Review of the Peacebuilding Architecture*

UN (2010). *Women's participation in peacebuilding: Report of the Secretary-General*. Disponible sur : <https://undocs.org/en/S/2010/466>

UNICEF (2021). *Syria Crisis - Humanitarian Situation Report (January - March 2021)*. Disponible sur : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNICEF%20Syria%20Humanitarian%20Situation%20Report%20-%20Jan%20-%20March%202021.pdf>

UN Peacekeeping. *Terminology*. Disponible sur : <https://peacekeeping.un.org/en/terminology>

UN News (2016). *UN welcomes ICC's first conviction for rape as war crime*. Disponible sur : <https://news.un.org/en/story/2016/03/525132-un-welcomes-iccs-first-conviction-rape-war-crime>

UNOCHA (2019). *Syrian Arab Republic: 2019 Humanitarian Response Plan (January – December 2019)*. Disponible sur : <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/whole-of-syria/document/syrian-arab-republic-2019-humanitarian-response-plan-january>

UN Women (2017). *"It Takes a Woman" to build peace in Syria*. Available at: <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2017/4/news-it-takes-a-woman-to-build-peace-in-syria>

UN Women (2012). *Women's Participation in Peace Negotiations: Connections between Presence and Influence*. Disponible sur : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/03AWomenPeaceNeg.pdf>

Van Dijk, T. A. (1993), "Principles of critical discourse analysis", *Discourse & Society*, Vol. 4 (No. 2), 249-283

"Violence against women in Syria" (2013), *The Lancet*, Vol. 382, 1858

WILPF (2020). *Security Council Debate on Protection of Civilians in Armed Conflict*. Disponible sur : <https://www.peacewomen.org/security-council/security-council-debate-protection-civilians-armed-conflict-may-2020>

WILPF, ICAN, Human Rights Watch, Kvinna Till Kvinna, Oxfam, DemocraShe (2013). *Ensuring the Effective Participation and Rights of Women in the Syrian Peace and Mediation Process*. Disponible sur : [http://wilpf.org/wp-content/uploads/2014/01/Ensuring-the-Effective-Participation-and-Rights-of-Women-in-the-Syrian-Peace-and-Mediation-Process\\_final.pdf](http://wilpf.org/wp-content/uploads/2014/01/Ensuring-the-Effective-Participation-and-Rights-of-Women-in-the-Syrian-Peace-and-Mediation-Process_final.pdf)

Williams, K. (2016). "INFOGRAPHIC: Women's Inclusion in the Syria Peace Talks", *Inclusive Security*. Disponible sur : <https://www.inclusivesecurity.org/2016/03/10/infographic-womens-inclusion-in-the-syria-peace-talks/>

Yasmine, R. and Moughalian, C. (2016), "Systemic violence against Syrian refugee women and the myth of effective intrapersonal interventions", *Reproductive Health Matters*, Vol. 24 (No. 47), 27-35